



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**10<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 26 septembre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## **Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

*M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Clerides** (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, je voudrais vous présenter mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre longue expérience, vos compétences remarquables et vos talents de diplomate nous guideront vers une conclusion heureuse de nos travaux, à cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de la session précédente.

À la session de l'an dernier, qui a marqué le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous avons évoqué la naissance de l'Organisation des Nations Unies, évalué son développement et son influence sur les relations internationales jusqu'à ce jour, rendu hommage à ses réalisations et relevé certaines des difficultés qu'elle a rencontrées. Parallèlement, nous avons reconnu que notre principale responsabilité pour l'avenir de l'Organisation est de s'assurer qu'elle dispose de la capacité d'examiner efficacement l'ordre du jour du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans la Déclaration publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes convenus que

«Afin de relever les défis de l'avenir et de répondre véritablement aux espérances placées en l'Organisation des Nations Unies par les peuples du monde entier, il est essentiel que l'Organisation elle-même soit réformée et modernisée.» (*Résolution 50/6, par. - 14*)

Aujourd'hui, alors que nous entamons la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, nous devons faire le bilan de ce que nous avons été en mesure de réaliser et recentrer nos efforts sur ce qu'il reste à accomplir.

En 1996, nous avons poursuivi nos travaux dans la voie des réformes institutionnelles et financières nécessaires pour faire de l'Organisation des Nations Unies une institu-

tion plus productive et plus dynamique, afin qu'elle soit mieux à même de remplir ses principales fonctions et de s'acquitter plus efficacement de son mandat. À cet égard, la priorité fondamentale doit être de faire en sorte que le financement de notre organisation soit placé sur une base ferme et durable.

Puis-je rappeler dans ce contexte que le Gouvernement de la République de Chypre apporte une contribution volontaire de l'ordre d'un tiers du coût total de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et par ailleurs, qu'il a augmenté d'un tiers sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général.

En 1996, divers groupes de travail de haut niveau de l'Assemblée générale ont poursuivi leurs travaux sur les réformes institutionnelles et financières de l'ONU. Je tiens à répéter que nous estimons que les travaux de ces groupes de travail, couvrant une très large gamme de questions, sont extrêmement importants. Ces questions, qui vont du renforcement des principaux organes de l'ONU à une application plus poussée de l'Agenda pour la paix et de l'Agenda pour le développement, doivent être examinées en détail et à titre prioritaire.

Nous souscrivons à la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, d'élargir et de renforcer sa capacité de s'acquitter des fonctions que lui confère la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce qui concerne la réforme de ses méthodes de travail, il nous faut admettre que même si des mesures déterminantes ont été prises ces deux dernières années pour assurer une transparence plus grande et des consultations plus larges avec les non-membres, il reste encore néanmoins beaucoup à faire dans ce domaine. La tenue de séances d'information et de consultations régulières, y compris avec les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix de l'ONU a créé un précédent dont il faut se féliciter.

Les rapports des groupes de travail à l'Assemblée générale et les propositions des États Membres dont nous sommes saisis fourniront une base solide pour la suite des travaux. Nous comprenons et acceptons le fait qu'il est nécessaire de réformer et de revitaliser l'Organisation. Notre responsabilité est donc très claire : il faut prendre des mesures encore plus vigoureuses et faire preuve du courage et de la volonté politique nécessaires si nous voulons mener à bien l'examen de ces questions.

Les conférences internationales de cette année — Habitat II, le Sommet mondial de l'alimentation et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) — ont marqué l'achèvement d'un ensemble de conférences parrainées par l'ONU, qui couvrent toute la gamme des questions d'ordre civil, politique, économique et social qui affectent les peuples du monde. Nous attachons une grande importance au succès du suivi des conférences parrainées par l'ONU et à l'impact qu'elles ont sur les régions du monde où l'absence de développement économique et social entraîne souvent des conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, l'année prochaine, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui sera consacrée à l'évaluation et à l'examen du programme Action 21 et des résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce sera l'occasion unique de dresser le bilan des mesures prises à ce jour pour mettre en oeuvre les recommandations dont il a été convenu au cours de cette conférence cruciale.

Dans le monde d'aujourd'hui, la violation persistante des droits de l'homme inquiète vivement. L'ordre du jour relatif aux droits de l'homme a été dominé pendant plusieurs années par des initiatives prises en faveur de l'instauration de normes internationales. Il est de notre devoir d'appliquer ces normes sans équivoque et d'adopter systématiquement une position ferme contre toutes les formes de violation des droits de l'homme. En honorant intégralement les engagements contractés on encouragera ceux, dans le monde entier, qui ont foi en la promesse qu'a faite l'ONU d'aider à rétablir et à maintenir la paix, à favoriser le respect des droits de l'homme, à accroître et à élargir le progrès social et à porter secours à ceux qui en ont un urgent besoin. Mon pays souscrit pleinement à l'application universelle et à la promotion de ces principes.

Un autre domaine qui préoccupe particulièrement les États Membres est celui de la maîtrise des armements et du désarmement. Sous les auspices de l'ONU, le régime de non-prolifération nucléaire a été renforcé par la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela montre la détermination de la communauté internationale à mener à terme l'une des mesures les plus attendues de l'ONU en matière de non-prolifération nucléaire depuis sa création. Mais le Traité ne marque pas la fin du processus. De nouvelles mesures systématiques et progressives sont nécessaires pour arriver à notre objectif ultime, à savoir l'élimination des armes nucléaires et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Un autre événement important survenu dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements est le progrès réalisé s'agissant de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Chypre est sur le point de ratifier cette Convention. Nous espérons qu'elle entrera bientôt en vigueur. Tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine des armes classiques, nous sommes encouragés par les progrès réalisés pendant l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui a eu lieu cette année, à la session annuelle de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Nous partageons pleinement le point de vue exprimé par plusieurs pays, à savoir que la maîtrise des armements et le désarmement continueront d'être des éléments essentiels à la sécurité internationale, propices à l'instauration de la confiance et au règlement des conflits. C'est dans cet esprit que nous avons proposé, en tant que volet d'une solution globale au problème chypriote, la démilitarisation complète de la République de Chypre, aux termes de laquelle nous avons offert de démanteler la Garde nationale de Chypre et de rendre toutes les armes à la force internationale, en échange du retrait complet des troupes étrangères, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Cet organe s'est familiarisé avec le rapport du Secrétaire général, qui dépeint la partie nord occupée de Chypre comme l'une des régions les plus densément militarisées du monde. La présence de 35 000 soldats turcs et de centaines de chars et autres armements font peser une menace évidente et réelle sur la paix et à la sécurité à Chypre et dans toute la région. Les événements survenus récemment à Chypre servent à souligner ce danger ainsi que la nécessité urgente de mettre en oeuvre notre proposition de démilitarisation. Cette année, vingt-cinquième anniversaire de l'invasion et de l'occupation d'une importante partie du territoire de la République de Chypre par les forces turques, a été marquée par l'assassinat brutal de deux manifestants chypriotes grecs désarmés, dont les écrans de télévision du monde entier ont témoigné, et par les blessures infligées à beaucoup d'autres, y compris deux membres des opérations de maintien de la paix de l'ONU, par les troupes d'occupation turques et des extrémistes turques importés de la Turquie continentale dans la partie occupée de l'île.

Deux rapports de l'ONU sur ces incidents tragiques établissent clairement que la Turquie en est responsable et que le régime turco-chypriote illégitime, qui a utilisé une force excessive et injustifiée contre des manifestants désar-

més qui essayaient simplement de rappeler au monde que Chypre est un pays divisé depuis 22 ans et que les forces d'occupation turques continuent d'empêcher la population de réintégrer leurs foyers et leurs terres, ainsi que de se déplacer librement dans leur propre pays. De plus, il est maintenant évident que l'action turque avait été orchestrée longtemps auparavant et impliquait l'importation de la Turquie de quelque 3 000 terroristes appartenant à l'organisation des Gray Wolves, dont la mission était de provoquer un affrontement sanglant entre les Chypriotes grecs et turcs. Ce plan sinistre avait pour but de démontrer que les deux communautés ne pouvaient vivre ensemble pacifiquement à Chypre et que, par conséquent, l'adoption de solutions séparatistes et partitionnistes s'imposait.

Nous regrettons et condamnons le meurtre brutal des deux manifestants Chypriotes grecs désarmés, mais nous regrettons également le décès d'un soldat turc et les blessures subies par un autre. Nous regrettons la précipitation avec laquelle le dirigeant chypriote turc, M. Denktaş, a tenté d'attribuer la responsabilité de cet assassinat à la partie Chypriote grecque avant même la publication des résultats d'une enquête indépendante de l'ONU. Les événements tragiques survenus récemment ne nous feront cependant pas manquer à l'engagement que nous avons pris de chercher une solution pacifique au problème chypriote, par le biais de la négociation, comme le prévoient les résolutions de l'ONU. Ces événements ne font que mettre en lumière la nécessité d'accélérer et de multiplier les initiatives pour trouver une solution juste, durable et réaliste au problème de Chypre.

Nous sommes encouragés par l'intérêt renouvelé et plus actif que la communauté internationale porte au problème chypriote et dont témoigne la nomination de représentants spéciaux de pays intéressés, y compris celle du Représentant du Secrétaire général, M. Han Sung-Joo. Nous nous félicitons de toutes les initiatives dont l'objectif est d'appuyer l'ONU dans la recherche d'une solution juste et viable à la question de Chypre.

Plusieurs résolutions de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même ont déclaré que le statu quo actuel à Chypre est inacceptable, point de vue que partage la communauté internationale. Le temps est venu de faire encore un effort déterminé et soutenu pour régler le problème chypriote. Dans ce but, le Gouvernement de la République chypriote va, de façon sincère et imaginative, travailler avec le Représentant spécial des Nations Unies et tous ceux qui cherchent à préparer le terrain aux négociations devant avoir lieu sur toutes les questions en suspens.

Tout règlement du problème chypriote doit se fonder sur un État chypriote ayant une seule souveraineté, une personnalité internationale et une seule citoyenneté. Son indépendance et son intégrité territoriale doivent être sauvegardées, et il doit être composé de deux communautés politiquement égales, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans une fédération bicommunale et bizonale. Un tel règlement doit exclure toute union, intégrale ou partielle, avec quelque pays que ce soit ou toute forme de division ou de sécession.

La sécurité des deux communautés est une question fondamentale, qui permettrait de trouver une solution. Il sera nécessaire de prévoir des garanties ainsi que la démilitarisation et une force internationale stationnant à Chypre. La démilitarisation constitue une contribution importante à ce règlement.

Nous sommes prêts à entamer des négociations face à face en 1997 lorsque le terrain sera suffisamment préparé pour assurer leur succès. Toutefois, nous ne voulons pas, après 22 ans de négociations qui n'ont encore abouti à aucun résultat sur les principaux éléments du problème, nous embarquer dans une autre série de pourparlers infructueux. D'une part, ils détruisent la crédibilité du processus de négociation et, d'autre part, ils focalisent l'attention de la communauté internationale sur l'aspect constitutionnel intercommunal du problème, jetant ainsi une ombre sur le véritable problème : l'invasion et l'occupation qui se poursuit depuis 22 ans d'une grande partie du territoire de la République de Chypre par les forces turques.

Pour notre part, nous continuerons à ne rien négliger pour aider le Secrétaire général de notre organisation à faire aboutir les efforts renouvelés qu'il déploie, par l'intermédiaire de son Représentant spécial nouvellement nommé, pour trouver une solution durable au problème chypriote.

En même temps, le Gouvernement de la République de Chypre continuera de se porter candidate à l'Union européenne, le fait d'en être membre ne pouvant présenter que des avantages pour les deux communautés. Tout en espérant que les négociations sur l'adhésion pourront se tenir dans le cadre du calendrier pré-établi, nous désirons sincèrement parvenir au règlement de notre problème avant qu'elles ne commencent.

Au début de mon intervention, j'ai parlé de la nécessité de réformer et de renforcer notre organisation. De cette tribune, j'ai souligné à plusieurs reprises combien il importait d'honorer les engagements pris et de mettre en oeuvre les décisions que nous prenons. J'ai insisté sur le fait qu'il

est essentiel de respecter les principes de la Charte des Nations Unies et de forcer ceux qui les violent à rendre des comptes.

La question chypriote continue d'être une question de responsabilité, du fait que la Turquie refuse de mettre en oeuvre les résolutions solennelles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui demandent entre autres choses, le respect de la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la République chypriote, le retrait de toutes les troupes étrangères, le retour des réfugiés dans leurs foyers et sur leurs terres, le respect de la composition démographique de la République et le rétablissement des libertés et des droits de l'homme fondamentaux du peuple chypriote. En fait, non seulement la Turquie n'a pas appliqué ces résolutions mais elle les a violées d'une manière flagrante. Même l'immense problème humanitaire que pose la recherche de personnes portées disparues reste non réglé ce qui perpétue la tragédie que vivent leurs familles. Tous les efforts doivent donc être déployés par le Conseil de sécurité et par tous ceux qui sont en mesure de le faire, pour amener la Turquie à changer véritablement d'attitude.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a mis en lumière la nécessité de maintenir et de renforcer notre confiance et celle des générations futures en notre organisation. La mise en oeuvre des décisions de l'ONU favorisera largement la réalisation de ce noble objectif.

*Le Président (interprétation de l'anglais) :* Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. le Président de la République de Chypre de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Débat général**

*Le Président (interprétation de l'anglais) :* Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini.

*M. Dini (Italie) (interprétation de l'anglais) :* Au nom de l'Italie, j'ai le plaisir de vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos connaissances vastes et bien connues des activités et des

fonctions de l'Organisation des Nations Unies sont les meilleures garanties de votre succès. En même temps, je voudrais remercier sincèrement votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a si bien dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquantième session historique. En outre, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rôle et sa direction éclairée de l'Organisation des Nations Unies.

L'Italie partage et appuie sans réserve la déclaration faite à l'Assemblée générale mardi dernier par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande au nom de l'Union européenne. Lors de la réunion commémorative extraordinaire qui a eu lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons réaffirmé solennellement la nécessité qui s'impose à l'ONU d'effectuer des changements importants dans le but de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. L'Italie estime que le moment est venu de traduire les idées en réformes dont nous avons un besoin urgent. Je voudrais en parler brièvement.

L'Assemblée générale est l'expression la plus représentative des valeurs de notre organisation. Par conséquent, nous pensons que l'Assemblée générale doit de plus en plus refléter les opinions de nos peuples et devenir plus démocratique en établissant des liens directs avec les réalités institutionnelles de ses États Membres. La délégation italienne auprès de l'Assemblée générale, par exemple, comprend à la fois des représentants du Sénat et de la Chambre des Députés de notre Parlement, ce qui aide nos forces politiques à mieux comprendre le rôle et les activités que mènent les Nations Unies. Nous espérons que cette pratique, que suivent également plusieurs autres pays, se généralisera et se consolidera.

Les organes subsidiaires de l'Assemblée devraient être simplifiés, certaines commissions devraient fusionner et l'ordre du jour devrait être rationalisé. Une plus grande transparence est nécessaire dans les relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Nous estimons également que le Secrétariat devrait être restructuré, afin d'organiser les ressources et les fonctions autour de deux points clefs : d'une part, paix et sécurité; et, d'autre part, démocratie et développement. Dans ce contexte, l'Italie propose de fusionner les trois départements économiques et sociaux du Secrétariat des Nations Unies en une entité unique placée sous l'égide d'un secrétaire général adjoint, qui serait également le secrétaire exécutif du Conseil économique et social.

L'Italie porte un vif intérêt à la réforme du Conseil de sécurité et a présenté une proposition détaillée qui se fonde sur les principes fondamentaux de la démocratie, de la représentation géographique équitable, de l'efficacité et de la transparence.

La réforme ne devrait pas mener à l'instauration de nouveaux privilèges, ce qui tendrait à réduire et non à augmenter la représentation équitable au Conseil. En avril dernier, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le Président de la République d'Italie, Oscar Luigi Scalfaro, a mis en garde contre le fait qu'en soulignant la nature élitiste du Conseil :

«pourrait élargir le fossé et donc diminuer l'intérêt des exclus, amoindrissant du même coup leur engagement politique, au risque de les marginaliser et de leur donner le sentiment dangereux qu'ils ne sont que de simples figurants.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, Séances plénières, cinquantième session, 103e séance, p. 4*)

Notre objectif doit au contraire encourager les pays, grands et petits, à participer davantage aux travaux du Conseil, grâce à un mécanisme de roulement.

La proposition italienne maintiendrait le rôle central de l'Assemblée générale. C'est en fait à l'Assemblée générale qu'il reviendrait de décider, sur la base de critères objectifs, quels pays pourraient siéger à tour de rôle le plus fréquemment. Ce serait à l'Assemblée générale d'élire ces pays de manière véritablement démocratique, par une majorité des deux tiers et à bulletin secret. Et c'est l'Assemblée générale qui examinerait périodiquement les pays en question.

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de ses membres n'arrive pas à parvenir à un consensus. L'Italie considère que sa proposition est un moyen équilibré de concilier les nouvelles réalités internationales, à savoir l'émergence de pays ayant des capacités politique et économique considérables — et j'inclus l'Italie parmi eux — et l'augmentation du nombre des pays en développement, dont 132 comptent aujourd'hui parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, nous sommes disposés à débattre et à adopter une formule qui ne serait pas incompatible avec les principes fondamentaux qui régissent notre propre proposition.

Une nouvelle génération de maintien de la paix est apparue. De son rôle initial comme force d'interposition, le

maintien de la paix a assumé peu à peu les fonctions plus générales de pacification, d'appui au processus de réconciliation nationale, et, aujourd'hui, de protection de populations menacées par les conflits interethniques. L'Italie est convaincue que dans l'examen de ces fonctions chaque État Membre doit sérieusement réfléchir et se préparer à fournir à l'ONU des contingents plus importants et mieux qualifiés. L'Italie est à même de le faire comme elle l'a prouvé au Mozambique et en Bosnie.

Pour rendre les Nations Unies plus efficaces dans ce domaine, l'Italie propose 10 mesures concrètes qui seront destinées : à faire participer au processus de prise de décisions les pays qui fournissent des contingents; à examiner annuellement les résultats des missions, leur mandat et les moyens dont disposent les opérations de maintien de la paix; à disposer de forces armées prêtes à se déployer dès que les décisions du Conseil de sécurité sont adoptées; à créer une structure de commandement fiable et unifiée pour les opérations de maintien de la paix; à élargir l'appui logistique aux opérations de maintien de la paix; à établir les priorités des programmes de formation du personnel de maintien de la paix; à améliorer le financement des opérations de maintien de la paix; à combler l'écart entre maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits; à confier certaines opérations de maintien de la paix aux organisations régionales et enfin à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Pour expliquer plus en détail ces points, je voudrais dire tout d'abord que nous sommes heureux que le Conseil de sécurité, comme l'avait suggéré l'Italie et d'autres pays, ait adopté la pratique de tenir régulièrement des consultations avec les pays qui fournissent des contingents avant de prendre des décisions sur les opérations de maintien de la paix. L'étape suivante est un mécanisme officiel pour assurer la participation au processus de prise de décisions des pays qui fournissent des contingents. À cet égard, l'Italie apportera un appui sans réserve à la proposition présentée par le Premier Ministre de la Norvège, Mme Brundtland, en faveur d'un séminaire annuel qui traiterait des trois M du maintien de la paix : Mission, Mandat et Moyens.

L'ONU doit pouvoir faire face aux conflits dans la région et au moment où ils éclatent, et à cette fin elle doit pouvoir compter sur des forces armées qui seraient disponibles immédiatement, comme le prévoit l'Article 43 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons également l'instauration, comme l'a suggéré le Canada, d'un quartier général pour le maintien de la paix au Secrétariat des Nations Unies dont la composition doit respecter le principe d'une représentation géographique équitable.

L'Italie entend promouvoir des propositions spéciales pour élargir l'appui logistique sur la base de ses expériences avec la Force de protection des Nations Unies (FORPRO-NU) et la Force d'application de l'Accord de paix (IFOR). Nous avons déjà fourni la première base logistique des Nations Unies à Brindisi, qui doit être encore élargie afin d'assurer une bonne gestion des ressources pour les opérations de maintien de la paix, et nous proposons le versement d'une allocation séparée des budgets de maintien de la paix destinée à la création de bases logistiques.

La formation du personnel des opérations de maintien de la paix est le rôle de l'École des cadres des Nations Unies à Turin, créée à l'initiative du Secrétaire général. L'École reçoit un appui important du Gouvernement italien, et nous espérons qu'elle recevra également le soutien d'autres États Membres. Le financement des opérations de maintien de la paix pourrait être amélioré grâce à une contribution supplémentaire au maintien de la paix dont devraient s'acquitter les nouveaux membres du Conseil de sécurité siégeant par roulement d'une manière plus fréquente, comme l'a proposé l'Italie. On répartirait ainsi le fardeau de cette contribution supplémentaire sur un plus grand nombre de pays.

Un autre élément essentiel du maintien de la paix est l'assistance humanitaire pendant et immédiatement après un conflit. Un fossé existe entre la gestion d'un conflit et la consolidation de la paix après les conflits. Pour combler un tel fossé en Amérique centrale, l'Italie a conçu et financé le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE) qui a joué un grand rôle dans le processus de réconciliation. Un effort du même type est maintenant en cours au Mozambique.

Une coordination plus étroite avec les organisations régionales pourrait contribuer à donner à l'ONU les ressources humaines et matérielles dont elle a besoin. Sans rien retirer au rôle central que joue l'ONU, certaines opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix pourraient être confiées à des organisations ou à des coalitions régionales. Un bon exemple en est le succès remporté par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'exécution du mandat que lui a octroyé l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, où l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a également joué un rôle important.

L'Italie espère que le dialogue grandira entre l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU et que les capacités de maintien de la paix des pays africains se renforceront. L'OUA doit recevoir une aide concrète pour renforcer ses mécanismes de prévention des conflits et de gestion des

crises. Conformément à l'appui que l'Italie apporte traditionnellement au développement démocratique, nous prévoyons une large série d'initiatives en Afrique en vue d'appuyer les activités parlementaires et de renforcer les structures et la formation judiciaires.

L'ONU est un système mondial qui a des objectifs mondiaux. La prévention des conflits et la promotion de solutions pacifiques aux différends ne peuvent pas être recherchées aux niveaux politique et militaire. Il se peut que les conditions de paix se trouvent en premier lieu dans le développement économique, social et culturel des peuples. La pauvreté, le sous-développement et l'isolement culturel troublent les relations entre pays et, partant, ils représentent une menace pour la paix internationale.

Par le biais de ses fonds, programmes et institutions spécialisées, l'ONU joue un rôle essentiel en empêchant que ces obstacles mettent en péril la coexistence pacifique. Elle contribue à rétablir les conditions d'un développement mondial ordonné après les perturbations causées par des conflits internes ou internationaux. L'Italie apprécie l'importance de la prévention aussi bien que de la reconstruction après les conflits, et elle est bien décidée à renforcer sa collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies.

C'est ainsi que l'Italie a choisi l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme principal point de référence pour la reconstruction de la ville de Mostar. En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, la collaboration avec l'institution culturelle des Nations Unies se révélera précieuse aussi pour d'autres projets de reconstruction de monuments prestigieux comme la bibliothèque de Sarajevo et d'autres bâtiments historiques à Raguse/Dubrovnik.

Le processus de réforme concerne également les domaines économiques et sociaux des Nations Unies. L'adoption de la résolution 50/227 est un important pas en avant, notamment pour ce qui est de renforcer le rôle du Conseil économique et social. Il convient de veiller tout particulièrement au suivi opérationnel de cette résolution.

Il est essentiel que les Nations Unies définissent des priorités en fonction de l'évolution de la situation internationale si l'on veut qu'elles soient plus efficaces et qu'elles répondent aux intérêts bien compris des pays bénéficiaires et de l'ONU elle-même.

Ces cinq dernières années, l'ONU a parrainé une série de conférences mondiales pour étudier de manière systéma-

tique les questions clefs qui se posent aujourd'hui à l'humanité. Le prochain sommet mondial de l'alimentation, qui aura lieu à Rome du 13 au 17 novembre prochain, clôturera cet important cycle de conférences mondiales. Le sommet sera l'occasion de définir de nouveaux objectifs stratégiques pour l'action internationale en matière de sécurité alimentaire, afin de surmonter les défauts structurels, notamment dans le secteur de la nutrition, qui existent dans de nombreuses régions de la planète. Pour s'y préparer, l'Italie encourage une initiative commune de développement pour l'Angola avec les trois institutions agricoles qui ont leur siège à Rome.

Le processus de mondialisation économique et l'interdépendance croissante des marchés offrent des possibilités de croissance économique et sociale considérables. Dans cette perspective, la notion de partenariat mondial permet une répartition équitable des responsabilités. La Conférence ministérielle de Singapour sera une excellente occasion de se concentrer sur ces questions, de consolider le processus de libéralisation commerciale sanctionné par l'Uruguay Round, et de renforcer le rôle régulateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'Italie participe activement à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'environnement, qui aura lieu en 1997. Tout en gardant à l'esprit les résultats de la Conférence de Rio et les futurs scénarios prévisibles d'un développement durable, la session extraordinaire devra actualiser les instruments d'action et continuer de s'efforcer d'appliquer le programme Action 21. En 1996, d'importants progrès ont été faits en matière de désarmement. Une étape majeure sur la voie du désarmement nucléaire a bien sûr été franchie grâce à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le domaine des armes conventionnelles, un important accord sur le contrôle des armements dans l'ex-Yougoslavie a été obtenu à Florence en juin dernier. Notre prochain objectif devrait être l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires.

Le Gouvernement italien s'engage à renoncer pour toujours à fabriquer et exporter des mines terrestres anti-personnel. Nous prendrons aussi l'initiative de détruire les engins existants et d'encourager de nouvelles restrictions, dans l'espoir que ces mesures contribueront à l'obtention d'un accord international ferme et d'une interdiction définitive. À cette fin, nous proposons d'ouvrir rapidement des négociations internationales à la Conférence du désarmement à Genève.

Le rôle fondamental du droit pour créer le nouvel ordre mondial doit être maintenu. La souveraineté nationale n'a rien à craindre du renforcement du droit international. Nous pensons que la cause de la paix a tout à gagner de la mise en place d'une cour criminelle internationale chargée des violations du droit international humanitaire et des crimes contre l'humanité. L'Italie est attachée à cet objectif et elle est prête à accueillir en 1998 une conférence diplomatique pour sanctionner la naissance de cette cour. L'Italie lance aussi une campagne en vue d'un moratoire mondial sur l'application de la peine de mort.

L'Union européenne n'a cessé d'insister sur le fait que la réforme financière était essentielle pour toute modernisation des structures des Nations Unies, et nous partageons les idées exprimées à cet égard par la présidence irlandaise. Nous sommes convaincus que la réforme financière est un préalable indispensable au maintien du rôle essentiel que jouent les Nations Unies dans les relations internationales. Le rôle que les États Membres des Nations Unies, eux, ont l'intention de jouer pour que se concrétisent les objectifs de la Charte ne saurait être indépendant de leur responsabilité spécifique d'honorer leurs obligations financières. Nous réaffirmons clairement la validité de la proposition précise de réforme financière présentée par l'Union européenne lors de la présidence italienne au premier semestre de cette année.

Une tâche gigantesque nous attend. En effet, il nous faudra adapter l'Organisation aux besoins et aux défis du XXIe siècle. L'Italie n'épargnera aucun effort pour parvenir à nos objectifs communs.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam.

**Le Prince Mohamed Bolkiah** (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, le Brunéi Darussalam éprouve un vif plaisir à saluer en vous un ami et un voisin proches. Veuillez, pour vous-même et pour tous les Malaisiens, accepter nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Freitas do Amaral pour la façon dont il a dirigé la cinquantième session.

Le cinquantième anniversaire de l'ONU est passé. Nous nous souvenons encore des nombreuses déclarations intéressantes faites l'année dernière. Maintenant, toutefois, nous devons leur donner un sens pratique. À cet égard, Monsieur le Président, les dernières déclarations que vous avez faites sur le rôle de l'Assemblée générale m'ont

beaucoup intéressé. Je suis particulièrement heureux que vous ayez mis l'accent sur un développement économique et social concret.

Il a été également très encourageant de vous entendre dire que vous aviez l'intention de ne rien ménager pour favoriser la cause de la réforme de l'ONU. Comme vous, je pense que l'Assemblée générale ne doit pas être paralysée par l'analyse de la réforme. Nous avons besoin de propositions concrètes de la part de nos groupes de travail. Ensuite, nous pourrions consacrer le temps nécessaire à l'élaboration d'un consensus.

La nécessité est urgente. La tension et le conflit à l'intérieur des nations croissent. Par ailleurs, l'ONU est de plus en plus sollicitée pour résoudre des problèmes dans de nombreux domaines internationaux — sociaux, économiques et quelquefois criminels — qui transcendent les frontières nationales. L'ONU doit également traiter des causes profondes de l'instabilité qui se fera sentir dans l'avenir, de l'écart grandissant qui sépare le Nord du Sud et des problèmes connexes du surpeuplement et de l'urbanisation, qui ont été clairement exposés par l'Organisation lors de conférences récentes. Par-dessus tout, elle doit faire face aux conséquences de ces problèmes qui prennent la forme d'une intolérance croissante, de l'agression violente et, trop souvent, de l'extrémisme et du terrorisme.

En s'efforçant de s'acquitter de ces diverses tâches, elle utilise ses ressources au maximum. C'est pour cette raison que je voudrais remercier le Secrétaire général, ses représentants et tous ceux qui travaillent au service de cette organisation sur le terrain, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Leur travail prouve un attachement profond à la cause de la paix et de la stabilité dans le monde, et je l'admire et l'apprécie beaucoup. Cependant, j'ai tendance à penser que nous leur demandons peut-être d'assumer de nouvelles tâches avec des outils anciens ou démodés. S'ils ne sont pas dotés des moyens nécessaires pour bien gérer nos affaires, alors l'ONU est en tort.

À cet égard, la tragédie de Bosnie est un avertissement pour nous. Certes, nous, au Brunéi Darussalam, nous nous félicitons des événements positifs survenus récemment et nous continuerons d'appuyer fermement le nouveau gouvernement en Bosnie. En même temps, je pense que tous ici, dans cette assemblée, devons reconnaître à quel point les événements des cinq dernières années révèlent nos propres faiblesses.

Nous espérons que le Conseil de sécurité va maintenant commencer à insister pour que tous les accords soient

résolument respectés. Nous aimerions le voir agir avec fermeté face aux pressions politiques de tous bords et veiller à ce que rien n'entrave le relèvement de la population.

Je dis cela avec une préoccupation toute particulière au moment où nous sommes confrontés à ce qui pourrait devenir pour nous un autre symbole d'échec : la situation qui règne actuellement au Moyen-Orient. Jusqu'à récemment, c'est un problème qui a défié toute solution dès les premiers jours d'existence de cette organisation. Puis, enfin, un accord de paix a été conclu qui nous a donné une lueur d'espoir réaliste. Bien que nous ayons compris que ce serait un processus très difficile, nous étions optimistes. Toutefois, un nouveau gouvernement en Israël semble maintenant défier la base même sur laquelle nous fondions nos propres espoirs de paix. Les solutions qui semblaient être à la portée des parties directement concernées sont menacées. Loin de devenir plus gérable, l'ampleur de ce qu'on appelle le problème du Moyen-Orient s'étend maintenant au peuple de l'Iraq.

C'est donc avec une vive préoccupation que le Brunéi Darussalam ajoute sa voix aux nombreuses voix qui souhaitent convaincre les dirigeants israéliens de la nécessité de poursuivre le processus de paix, non pas en se contentant de faire des déclarations, mais en maintenant l'esprit authentique des accords conclus à Madrid et à Oslo.

Ce que j'ai brièvement décrit représente la somme des problèmes politiques, économiques et sociaux qui, à notre avis, exigent une nouvelle approche de notre part. Cela ne pourra être mis au point, estimons-nous, que lorsque l'ONU aura été réformée. Je dis cela parce que nous assistons à l'émergence d'un nouveau type de communauté internationale, beaucoup plus diverse que celle que les fondateurs ont connu. En même temps, c'est une communauté où tous se rapprochent davantage grâce au progrès de la technologie et des télécommunications — le «village mondial» selon la description populaire.

Nous nous en félicitons pour de nombreuses raisons. Cela pourrait signifier que nous apprenons tous à reconnaître et à apprécier notre diversité et à adopter les meilleures caractéristiques d'un véritable village. Cependant, il n'y a aucune garantie. Les villages ne sont pas toujours des endroits agréables à vivre. Ils ont leurs mauvais côtés. La technologie moderne peut, certes, encourager une coopération entre voisins, mais elle peut également renforcer les éléments hostiles d'une vie de village primitive. Elle peut déclencher une division permanente entre le monde développé et le monde en développement.

C'est pourquoi je pense qu'il est essentiel que nous trouvions un nouveau moyen d'aborder efficacement les changements considérables qui ont lieu aujourd'hui. Comme les membres le savent, c'est ce que nous essayons de faire en Asie du Sud-Est. La voie que nous avons choisie nous a permis de promouvoir des programmes axés sur la diplomatie préventive et la coopération économique dans notre région. Cela signifie également que nous avons été en mesure d'offrir une assistance plus large à la cause de la coopération Sud-Sud.

Ce sont là des mesures spécifiques qui ont des objectifs pratiques et qui produisent des résultats clairs, mais elles ont également un effet plus profond et plus large. Elles nous permettent non seulement de gérer la diversité de notre région, mais également de le faire à un niveau très humain, pour apprendre à apprécier les différences de chacun et à prendre plaisir à travailler ensemble même si c'est un défi.

À titre d'exemple, je voudrais rendre hommage à nos amis et collègues du Cambodge, du Laos et du Myanmar qui ont l'intention de faire partie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ils apportent une contribution durable à la paix et à la stabilité dans notre région. Nous sommes donc très heureux d'être sur le point de voir tous les pays de l'Asie du Sud-Est coopérer ensemble.

Notre vaste processus de dialogue illustre les résultats obtenus en termes de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'un des résultats pratiques de ce dialogue dans notre région s'est traduit par la signature du Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires au dernier sommet de l'ANASE. Il s'agit d'un traité auquel nous aimerions voir tous les États dotés d'armes nucléaires adhérer afin de marquer leur attachement à la paix dans notre région. C'est dans cet esprit que nous avons voté pour la résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adoptée par l'Assemblée au début de ce mois, en tant que premier pas vers un désarmement nucléaire mondial.

Ce que nous essayons de mettre en exergue, c'est la nécessité d'assurer la participation, en réunissant toutes les parties concernées par un problème, en oeuvrant ensemble à dégager un consensus plutôt que d'exiger des compromis et en permettant à chacun de participer à la prise de décisions. Les résultats obtenus ce mois-ci par le Gouvernement philippin et les dirigeants du Moro National Liberation Front (MNLF) grâce aux bons offices de l'Indonésie ont concrétisé nos espoirs en ce sens. Je tiens à féliciter toutes

les parties concernées car leurs efforts ont mis fin à plus de 20 années de violence et d'hostilité.

Selon nous, cela est une expression du besoin qui a motivé les appels énergiques de nombreux États Membres en faveur de la réforme de cette organisation. Cela est une reconnaissance du fait qu'il faut faire face au phénomène de l'agression avec fermeté, mais cela constitue aussi une reconnaissance de tous les événements tragiques qui nous ont marqués au cours de ces dernières années en Europe, en Afrique et en Asie. C'est ce qui guide toutes nos activités dans la région et c'est ce qui, à mon avis, doit constituer le point de départ de toute nouvelle approche de la conduite des affaires internationales aujourd'hui. Il s'agit de reconnaître que si nous n'acceptons pas et ne souscrivons pas volontairement à la diversité, il y a un prix à payer, et cela est inacceptable.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Hennadi Oudovenko.

**M. Oudovenko** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Freitas do Amaral, qui a présidé avec talent et efficacité la dernière session et encouragé un échange intensif de vues sur le rôle de l'ONU dans le monde d'aujourd'hui.

Il y a un an, à la session commémorative de l'Assemblée générale, notre organisation a bénéficié d'une marque de confiance considérable en tant qu'institution universelle appelée, selon les termes de la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

«à ouvrir une ère nouvelle de paix, de développement, de démocratie et de coopération.» (*Résolution 50/6, troisième alinéa du préambule*)

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'ONU était et reste le mécanisme fondamental de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité, et bien des faits illustrent cela. Il ne fait pas de doute que l'année écoulée a été très importante pour la maîtrise des armements et le désarmement. Demain, le 27 septembre, j'aurai l'honneur de signer, au nom de l'Ukraine, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté par la résolution historique *de jure* de la fin de l'ère de la course aux armements nucléaires. En signant ce traité, l'Ukraine apportera une

nouvelle contribution au désarmement, chose dont on ne saurait exagérer l'importance.

Dans ce contexte, je me dois de rappeler un autre événement historique : le retrait définitif des ogives nucléaires stratégiques du territoire ukrainien. Grâce à l'élimination du troisième arsenal nucléaire du monde le plus important, dont nous avons hérité, l'Ukraine est devenue un État exempt d'armes nucléaires, le 1er juin de cette année. Nous pensons que ce faisant, l'Ukraine a apporté une contribution sans précédent — qui n'a pas encore été reconnue à sa juste valeur par la communauté internationale — à la réduction de la menace nucléaire mondiale et a ainsi fait la preuve au monde entier de sa politique pacifique, cohérente et fiable. Nous pensons par conséquent que nous sommes en droit d'attendre des États nucléaires qu'ils respectent strictement leurs engagements relatifs aux garanties de sécurité données à l'Ukraine par les États-Unis d'Amérique, la Russie, le Royaume-Uni, la Chine et la France, en décembre 1994.

*M. Michaelides (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.*

Le rôle important que joue l'Ukraine dans le nouvel édifice de la sécurité européenne a été reconnu récemment dans plusieurs instruments internationaux. Cela signifie pour nous une responsabilité particulière dans le maintien de la stabilité dans l'ensemble de l'Europe. Nous pensons donc que le processus de désarmement nucléaire devrait devenir plus dynamique. Dans ce contexte, l'initiative proposée par le Président de l'Ukraine, M. Léonide Koutchma, pour ce qui est de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale, de la Baltique à la mer Noire, est la prochaine étape logique et un pas important dans la bonne direction. Je voudrais souligner que la possibilité d'un déploiement d'armes nucléaires sur le territoire de nos voisins d'Europe centrale et orientale est un motif de grave préoccupation pour nous. Nous pensons que l'appui à l'idée d'une Europe centrale dénucléarisée favoriserait un climat de confiance entre les États de la région et au sein de ceux-ci et empêcherait l'apparition d'une nouvelle ligne de démarcation sur le continent européen. La création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale et orientale, s'ajoutant aux zones existant dans l'Antarctique, dans le Pacifique Sud, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'aux zones dénucléarisées d'Asie du Sud-Est et d'Afrique, générerait «la masse critique» favorable au processus de désarmement nucléaire mondial.

À notre avis, la Conférence du désarmement, dont l'Ukraine fait partie en tant que nouveau membre à part entière, devrait commencer immédiatement à mettre au

point un programme de désarmement nucléaire complet, afin de se rapprocher de la concrétisation de l'appel de l'Ukraine en faveur d'un XXI<sup>e</sup> siècle exempt d'armes nucléaires.

Parmi les autres acquis internationaux importants de l'année écoulée, je voudrais mentionner l'amorce d'un règlement de paix en ex-Yougoslavie. Il importe de rappeler que les efforts de maintien de la paix des Nations Unies n'ont pas été vains. En risquant leur vie dans des conditions difficiles, les Casques bleus ont rempli leur mission et empêché l'extension du conflit. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de l'entrée en vigueur rapide et de l'application de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Nous espérons que le processus de paix engagé à Dayton est devenu irréversible. Cela sera démontré par l'application réussie des aspects militaires de l'Accord de paix par la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR) et des récentes élections tenues en Bosnie sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

D'une manière générale, nous pensons que les efforts déployés récemment au plan international dans l'ex-Yougoslavie n'ont pas seulement été un succès pour un règlement pacifique. Selon moi, nous avons également assisté à l'apparition d'un mécanisme potentiel de coopération effective entre diverses structures internationales en gestion de crise. Je pense en particulier à l'expérience importante de l'opération de la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) exécutée, sous mandat du Conseil de sécurité, par le Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ses partenaires — dont l'Ukraine — et d'autres pays. En même temps, le succès final du processus de paix restera impossible tant que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ne jouera pas un rôle concret dans l'application des aspects civils de l'Accord. Les efforts conjugués des Nations Unies, de l'OTAN et de l'OSCE en vue de régler l'un des conflits les plus tragiques de notre époque prouvent que la volonté politique et une division claire des fonctions entre les structures respectives rendent possible de transformer en réalité l'idée du renforcement mutuel des institutions. Par là même, la communauté internationale s'est dotée d'un mécanisme fiable pour la solution de ses problèmes aigus.

Je pense que l'expérience du règlement pacifique en ex-Yougoslavie pourra servir d'exemple brillant pour l'élaboration commune d'une future architecture de sécurité globale par tous les Membres de cette organisation mon-

diale. Cette architecture devrait également comprendre un concept complet de maintien de la paix, dont l'élaboration, dans le cadre général de l'Assemblée générale, doit être accélérée. Un élément essentiel de ce travail pourrait être la réorientation éventuelle des opérations de maintien de la paix en diplomatie préventive.

Néanmoins, il est évident que nous ne serons pas en mesure de construire une nouvelle architecture de sécurité globale sans une réforme radicale de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le besoin d'une réforme des Nations Unies a été souligné par virtuellement tous les participants aux débats de l'Assemblée générale à sa dernière session. Cette question est également débattue à la présente session. Pourtant, des changements réels ne peuvent s'accomplir qu'à la condition de procéder à une révision en profondeur du système financier des Nations Unies.

Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à une crise financière sans précédent qui pose une vraie menace à son fonctionnement. L'expérience montre que les crises financières sont le résultat soit d'une politique de contribution erronée soit de dépenses mal contrôlées. Nous pensons que dans le cas de l'Organisation des Nations Unies les deux facteurs sont impliqués. L'incapacité d'un certain nombre d'États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières est une conséquence directe de la réévaluation excessive de leurs quotes-parts. Il sera impossible à l'Organisation des Nations Unies d'éviter une crise financière si les irrégularités existantes dans l'échelle de répartition de ses dépenses ne sont pas éliminées. Et nous espérons que la session en cours trouvera une solution appropriée à ce problème.

Contre sa volonté, l'Ukraine est devenue l'un des débiteurs de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation résulte du fait que la décision de replacer mon pays dans le groupe c) du barème de financement des opérations de maintien de la paix a été retardé pendant plusieurs années. L'accumulation d'une lourde dette est le résultat direct de la décision injuste prise par l'Assemblée générale (47/456), dont les auteurs étaient parfaitement conscients qu'elle conduirait à la crise financière actuelle. Ils ont refusé d'augmenter les contributions des nations qui avaient les moyens de les payer, et, en violation du règlement, ont imposé des contributions plus importantes aux pays qui n'étaient pas en mesure de le faire.

L'Ukraine a toujours été consciente de la nécessité d'assurer à l'Organisation des Nations Unies des ressources financières adéquates. Sur instruction de mon gouvernement, j'aimerais informer les membres que l'Ukraine va commen-

cer à rembourser sa dette à l'Organisation des Nations Unies. Dès cette année, le montant en sera réduit de 20 millions de dollars. Dans les années à venir, ses paiements réels au budget de l'Organisation seront augmentés.

La réforme du Conseil de sécurité doit devenir une autre composante importante de la transformation au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons le souhait de l'Allemagne et du Japon d'acquérir un statut de membres permanents au Conseil de sécurité, mais, parallèlement, nous sommes pour l'augmentation du nombre des membres non permanents sur la base d'une représentation géographique équitable, qui pourrait également prendre en compte les intérêts du groupe régional des pays de l'Europe de l'Est. J'espère que la formule «deux plus huit» qui a été proposée par l'Ukraine et qui, en principe, coïncide avec l'approche italienne et celle d'autres pays, aboutira à une solution mutuellement acceptable au problème, dans le cadre du Groupe de travail pertinent de l'Assemblée générale.

Lors du prochain millénaire, l'un des éléments essentiels de la paix et de la sécurité générales devrait être une coopération économique internationale qualitativement nouvelle, la globalisation de la production et du commerce, le développement de la science et de la technologie et l'amplification des flux financiers et des services.

Nous pensons que l'attention de la communauté mondiale aujourd'hui ne doit pas se concentrer uniquement sur les aspects militaires et politiques de la sécurité. Elle doit également englober les dimensions économique, sociale et écologique de la paix et du développement durable. Pour l'Ukraine, il ne s'agit pas simplement d'une idée abstraite sans calendrier d'application déterminé. Tchernobyl a fait de la dimension écologique de notre sécurité nationale une priorité de la politique intérieure et étrangère de l'Ukraine.

Dix années ont passé depuis la catastrophe, mais nous en subissons encore les graves conséquences. Tchernobyl ne fait pas partie du passé. Si l'humanité continue de faire fi du bon sens et de penser qu'à aujourd'hui, Tchernobyl pourrait bien être une illustration de notre avenir.

Nous sommes encouragés par le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/51/1) déclarant que l'ONU reste profondément préoccupée par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et reste déterminée à prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer ses conséquences. Nous espérons que la communauté internationale continuera de créer les conditions, y compris matérielles et financières, qui permettront à l'Ukraine d'honorer

ses obligations et de désactiver la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici à l'an 2000.

Nous devons également nous souvenir que la paix et le développements durables à l'échelle mondiale ne peuvent être réalisés tant que tous les pays n'assureront pas des niveaux de vie adéquats à leurs populations et ne surmonteront pas le chômage, la pauvreté, la désintégration sociale et la pollution.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur l'initiative concernant la création du Conseil sur la sécurité économique proposé par le Président de l'Ukraine à l'Assemblée générale à sa Réunion commémorative extraordinaire de l'an dernier. Il est, selon nous, grand temps de concentrer les efforts des États Membres de l'ONU sur la formation d'une base juridique qui nous permettrait de mettre en oeuvre cette initiative importante en tant que l'une des mesures nécessaires pour augmenter le niveau de la sécurité économique internationale, assurer la coordination globale des activités des institutions économiques internationale, régionale et nationale et prévenir la coercition et la discrimination économiques.

Les questions du terrorisme international, du crime organisé, du trafic illicite de drogues et du blanchiment de l'argent sont devenues des sujets préoccupants. L'Ukraine a toujours joué un rôle actif dans les efforts internationaux, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, visant à éliminer ces fléaux d'aujourd'hui, qui ne menacent pas seulement la sécurité et la santé des peuples mais exercent un impact négatif sur la situation sociale, économique et politique dans de nombreux pays. Nous pensons qu'une attention particulière doit être portée à l'élaboration d'actions spécifiques à prendre contre le crime transnational organisé. Dans ce contexte, l'initiative prise par la Pologne de mettre à l'ordre du jour de la session en cours la question de l'élaboration possible d'une convention sur ces questions est plus que bienvenue et doit être appuyée. L'Ukraine est prête à participer à la rédaction de cet instrument juridique.

Compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation, la recherche de nouveaux moyens de revitaliser la coopération internationale dans le domaine du développement a pris une nouvelle signification. Une des tendances prometteuses, essentiellement la recherche de nouvelles sources de financement, est la promotion d'un dialogue suivi entre l'ONU et les institutions financières du système de Bretton Woods.

Nous savons qu'un apport accru de ressources par ces institutions au profit du développement accélérerait les transformations sociales et économiques tant dans les économies en transition que dans les pays en développement. Il créerait également les conditions nécessaires à la réforme fructueuse du système mondial de relations économiques internationales. Il est évident que l'intégration de ces pays au système économique mondial profiterait à l'ensemble de la communauté mondiale. Nous croyons que cette philosophie devrait devenir le fondement d'une nouvelle stratégie universelle de développement économique. On attend de l'ONU qu'elle joue un rôle décisif dans son élaboration.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que les États Membres aient graduellement approfondi leur compréhension des problèmes auxquels sont confrontés les pays à économies en transition, comme le démontrent les ressources accrues que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacre à ses activités opérationnelles dans les pays d'Europe orientale, y compris l'Ukraine. Pour sa part, l'Ukraine examine la possibilité de devenir membre à part entière du système de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce/Organisation mondiale du commerce, qui deviendrait une partie intégrante de sa propre réforme économique.

Le succès de l'Organisation des Nations Unies dépend de la stabilité du développement de chaque État Membre. Surmontant progressivement les obstacles rencontrés par notre État dans le processus de transformation radicale de sa société, l'Ukraine a récemment célébré le cinquième anniversaire de son indépendance. De cette tribune, je voudrais réaffirmer que le choix du peuple ukrainien en faveur d'un développement démocratique indépendant est définitif et irréversible.

L'adoption, le 28 juin dernier, de la Constitution ukrainienne est devenue un événement d'importance historique pour le peuple ukrainien. Comme l'a souligné le Président Léonide Koutchma,

«Voilà un événement d'une grande signification, comparable aux rares moments de l'histoire qui unissent le peuple non pas par une poigne de fer mais par les élans du coeur et qui transforment une population en nation et un territoire en État.»

En adoptant sa loi fondamentale, l'Ukraine a opté pour son propre modèle d'édification de son État et de réorganisation de sa vie publique. En élaborant la législation, les législateurs ukrainiens ont bénéficié non seulement d'expé-

riences historiques antérieures — comme celles fournies par Pylyp Orlyk, personnalité ukrainienne célèbre du XVIIe siècle, qui a rédigé l'une des premières constitutions démocratiques en Europe — mais elle s'est également inspirée de l'expérience moderne, en particulier celle des membres du Conseil de l'Europe.

L'Ukraine continue d'édifier un État souverain, indépendant, démocratique et orienté vers les besoins sociaux; elle défend les droits de l'homme en tant que valeur sociale cardinale. Malgré des circonstances extrêmement difficiles, nous sommes parvenus à nous conformer au modèle européen de vie publique.

Je voudrais souligner que l'intégration aux structures européennes et euro-atlantiques est l'un des objectifs stratégiques de l'Ukraine. En même temps, mon pays refuse toute appartenance à un bloc. En devenant hier observateur dans le Mouvement des pays non alignés, l'Ukraine en a encore donné la preuve.

Les relations avec les États nouvellement indépendants de l'ex-Union soviétique sont tout aussi importantes, notamment avec la Fédération de Russie, à laquelle nous sommes liés par des expériences historiques communes.

Les transformations entraînées par le passage à une économie de marché sont de plus en plus perceptibles en Ukraine. L'introduction récente d'une nouvelle devise, le hryvnya, démontre à l'évidence que les changements économiques radicaux intervenus en Ukraine sont devenus irréversibles. Les premiers résultats de la réforme monétaire montrent qu'outre une incidence positive sur les affaires, elle a eu un effet psychologique stabilisateur sur le peuple ukrainien.

Notre société est en train de se former. Nous réalisons que la voie que nous avons à parcourir est longue et difficile. Nous avons de nombreux objectifs importants à réaliser. Cela nécessitera la restauration graduelle des normes démocratiques et leur intégration au tissu de la société ukrainienne, qui a été marquée par les politiques totalitaires des dernières décennies.

Tout en suivant cette voie, l'Ukraine continuera à compter sur l'appui de la communauté internationale. En même temps, j'aimerais réaffirmer que l'Ukraine maintiendra son engagement envers l'ONU qui, comme mon pays, traverse une période difficile mais vitale de transformation. C'est la tâche capitale de notre époque, et c'est un défi que nous devons relever.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) :  
Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Paraguay, S. E. M. Rubén Darío Melgarejo Lanzoni.

**M. Melgarejo Lanzoni** (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur aujourd'hui, au nom du Paraguay, de son peuple et de son gouvernement, de souhaiter au Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Razali Ismail, plein succès dans ses entreprises. Nous tenons également à mettre en exergue l'excellent travail accompli par le Président Diogo Freitas do Amaral, qui a dirigé les travaux de la dernière session avec une énergie inlassable.

Pour le Paraguay, l'ONU est une tribune qui a garanti la discussion ouverte des idées et la participation universelle sans discrimination ou exclusion. Pendant longtemps, l'ONU a été le phare irremplaçable de nos nations lorsque leurs droits fondamentaux étaient menacés. Pour les Paraguayens, les droits fondamentaux des hommes et des femmes, l'un des piliers de l'ONU, sont aujourd'hui d'une importance vitale et pas simplement rhétorique dans la recherche de la paix, de la liberté et de la sécurité mondiales, que seuls des gouvernements civils démocratiques sont à même de garantir.

La nouvelle responsabilité historique à laquelle nous sommes confrontés — la connaissance immédiate de ce qui arrive ailleurs dans le monde et à l'intérieur de nos pays — signifie que nous devons tous partager une responsabilité et une solidarité accrues. Le niveau de mondialisation du monde contemporain est tel qu'un problème affectant une nation n'est plus une question isolée; il devient une question que tous doivent examiner.

C'est pourquoi il va falloir repenser et réactualiser la question que l'humanité se pose depuis toujours et qui est de savoir quelle voie vont devoir emprunter les hommes et femmes qui, bien qu'appartenant à des idéologies et à des cultures différentes, doivent garantir l'égalité, les droits et les libertés. C'est ainsi que nos contributions et nos suggestions pour renforcer et adapter l'Organisation aux nouvelles réalités sont faites dans un esprit de coopération. C'est pour cette raison que nous demandons que les réformes qui seront adoptées dans le cadre de l'ONU visent à la transformer en une institution moins fragmentée, de sorte qu'elle devienne une structure plus intégrée, plus fonctionnelle. Ces réformes permettront à la communication d'être plus fluide et rendront la coordination plus efficace. C'est pour cette raison que nous insistons sur une réforme qui élimine les dépenses inutiles, grâce à la consolidation des programmes destinés au développement harmonieux de nos peuples et qui rationalisent et optimisent les ressources existantes afin

d'éviter un chevauchement des efforts humains aussi bien qu'économiques.

Le Gouvernement paraguayen, conscient de ses engagements internationaux, déploie d'immenses efforts pour honorer ses obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous lançons un appel en faveur du bon fonctionnement de l'Organisation, sur la base du versement, dans les délais prévus, des contributions mises en recouvrement. Le principe de l'équité l'exige.

Il convient également d'indiquer que la position du Paraguay à l'égard de la réforme des organes de l'ONU est claire pour ce qui est de l'Assemblée générale. Nous estimons que cet organe est non seulement un modèle pour la prise de décisions démocratiques, mais également l'organe le plus important du système de par son niveau d'universalité élevé et le fait que c'est le lieu où se débattent librement les idées. Nous appuyons l'élargissement du Conseil de sécurité, qui nécessite une augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, sur la base d'une répartition géographique équitable. À cet égard, nous appuyons l'idée de l'inclusion, en qualité de membres permanents, de représentants de l'Amérique latine et de pays tels que l'Allemagne et le Japon. En ce qui concerne le veto, le Paraguay maintient que cette pratique devrait évoluer vers des mécanismes novateurs qui rendent son utilisation plus objective.

Un autre aspect que le système doit prendre en considération est la poursuite des programmes qui permettent un développement économique durable. Notre pays favorise l'économie sociale de marché, libre et respectueuse de l'initiative privée, sans toutefois ignorer la part de responsabilité du gouvernement. Par conséquent, nous félicitons du rôle important que joue l'Organisation dans le domaine d'un développement humain durable. À cet égard, il convient de souligner les conventions contraignantes sur l'environnement, l'engagement pris par 118 chefs d'État et de gouvernement en vue de mettre fin à la pauvreté, au chômage et à la marginalité sociale, les résultats importants obtenus lors d'Habitat II, ainsi que la Déclaration finale de la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Nous souscrivons particulièrement au paragraphe 17 de cette Déclaration qui dit :

«L'absence d'accès territorial à la mer, à quoi s'ajoutent l'éloignement et l'isolement vis-à-vis des marchés mondiaux impose de lourdes contraintes aux efforts de développement socio-économique global des

pays en développement sans littoral.» (TD/377, p. 10, par. 17)

À ce titre, ces pays réclament une coopération internationale suffisante pour maintenir et améliorer leur infrastructure de transit et leurs échanges commerciaux.

Faisant suite à la signature des conventions susmentionnées et à la participation du Paraguay à ces conférences, le Gouvernement paraguayen a adopté des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les dispositions des plans d'action découlant de ces rencontres. C'est ainsi qu'à la suite du mandat du Sommet mondial du développement social a été créé le Secrétariat d'action sociale, qui dépend de la présidence de la République au niveau ministériel et dont l'objectif fondamental est d'élaborer des projets en matière de politiques sociales publiques et de coordonner l'action du gouvernement et la société civile afin d'améliorer les conditions de vie de nos peuples.

Un plan stratégique a également été élaboré en vue d'améliorer l'éducation, parallèlement à la réforme de l'éducation opérée par le gouvernement national. Une carte des besoins fondamentaux a également été élaborée, connue également sous le nom de carte de la pauvreté. Nous avons effectué une enquête sur les foyers, portant à la fois sur les zones urbaines et les zones rurales. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un système d'indicateurs sociaux des dépenses sociales.

Par ailleurs, un an après la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Plan d'action de cette conférence a été largement diffusé auprès des secteurs public et privé, ce qui a eu pour résultat un examen plus approfondi des politiques liées aux différences entre les sexes.

Je tiens, au nom de mon gouvernement, à remercier très sincèrement le système des Nations Unies, et en particulier le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, de façon permanente et inlassable, a accompagné notre travail en faveur du bien-être du peuple paraguayen.

Nous sommes conscients que notre époque présente des caractéristiques inhabituelles. L'histoire contemporaine nous définit de façon différente. Les idées ont changé et nous parlons aujourd'hui de façon plus positive et efficace de l'intégration, de la coopération et de la complémentarité. L'ère de l'affrontement stérile est révolue. L'heure est à la solidarité et à la coopération mutuelle et multiple. Une interdépendance constructive et créative est la clef de notre coexistence quotidienne.

Le monde contemporain a besoin non seulement d'un nouvel ordre économique, mais également d'un nouvel ordre culturel international. La science, le savoir et la technologie doivent être un patrimoine universel. La conscience de la solidarité est pour l'être humain le moyen de se comprendre lui-même et de comprendre l'autre. Nous devons reconnaître que sans cette complémentarité, nous sommes insuffisants, incomplets. Nous manquons d'humanité. Un développement intégral authentique nécessite la coopération de tous les hommes et de toutes les femmes qui habitent la planète. Ce n'est qu'ainsi que le développement, en tant que droit de la personne humaine, droit consacré par l'Organisation et que nous appuyons fermement, prendra tout son sens et sa signification historique. Ou bien nous remédions à la situation, ou bien elle nous fera couler irrémédiablement.

Toutefois, la disparition des rivalités d'un monde bipolaire n'a malheureusement pas signifié la fin des conflits. Tout au long de cette année, nous avons été témoins d'affrontements ethniques et nationalistes qui ont engendré des crises humanitaires d'énormes dimensions, entraînant la mort de personnes innocentes, la destruction de biens et, plus grave encore, la perte de la valeur de la coexistence. Face à cette situation, le Paraguay espère qu'à court terme, ces affrontements belliqueux, qui saignent les nations et attendent au droit à la vie, cesseront. Nous espérons que le processus de pacification de l'ex-Yougoslavie ira se renforçant et que le processus de paix au Moyen-Orient reprendra de manière à trouver une solution juste et durable aux problèmes de la région.

Notre pays entretient également l'espoir de voir se poursuivre les efforts destinés à parvenir à un règlement des conflits au Rwanda et au Burundi et à instaurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Le Paraguay se félicite des résultats obtenus en Angola et souhaite que l'Organisation de l'unité africaine continue de jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Le Paraguay prend note avec satisfaction des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies grâce à ces missions de maintien de la paix en Haïti, de ses observateurs au Nicaragua et en El Salvador et de la Mission de vérification au Guatemala grâce à laquelle des succès considérables ont été remportés ces derniers jours. De même, le Paraguay est favorable à la promotion des mécanismes de diplomatie préventive et plus particulièrement du maintien de la paix. De même, la République du Paraguay se félicite de l'esprit de conciliation manifesté par le Gouvernement de la République de Chine, en exprimant son

voué de voir un dialogue s'instaurer en vue de régler la situation avec la République populaire de Chine.

L'équilibre et la paix sont plus que jamais un défi de notre temps. Il est impératif de construire un monde multipolaire propre à assurer l'évolution équitable des nations et des peuples. L'égalité est le signe qui doit caractériser l'harmonie universelle. C'est dans cet esprit que nous espérons que le processus de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires constituera une mesure opportune de notre organisation et qu'il renforcera notre lutte contre toute menace qui pèse sur la paix et la stabilité dans le monde. Fidèle à cet objectif, le Paraguay s'est porté coauteur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a été adopté par cette Assemblée générale, le 10 septembre dernier. Nous encourageons tous les États Membres de cette auguste organisation à signer ce traité, comme je l'ai fait moi-même en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République du Paraguay, il y a quelques jours. Et nous demandons qu'il soit rapidement ratifié afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Il y a près de 50 ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale adoptait et proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme. À l'époque, l'humanité réalisait l'un de ses objectifs les plus précieux, l'élaboration d'une déclaration des droits en faveur de laquelle les peuples et les nations, les individus et les sociétés ont toujours lutté. Le Paraguay d'aujourd'hui, nous en sommes fermement convaincus, a tiré les enseignements difficiles de cette expérience afin de pouvoir vivre dans la paix, la démocratie et le pluralisme. Le temps de l'oppression et de l'absence de libertés fondamentales, du retard économique et de l'isolement culturel appartient désormais au passé. Cela appartient à l'histoire, une histoire triste. Elle est inscrite dans notre mémoire uniquement pour que nous ne la reproduisions pas. La démocratie que nous sommes aujourd'hui en train de construire grâce à la participation active de nos citoyens et à la solidarité internationale constitue un processus irréversible.

Certes, il y a à peine quatre mois, un petit groupe nostalgique de l'autoritarisme a cherché à ramener le pays dans le passé. Mais le Gouvernement, grâce à l'intervention rapide de pays amis et à la décision courageuse et spontanée de jeunes qui sont descendus dans la rue pour défendre le processus démocratique, a réussi à faire avorter une aventure militariste qui aurait pu causer des dommages irréparables à notre patrie. Fort heureusement, notre pays est aujourd'hui résolument en train de renforcer toutes ses libertés et d'assurer la stabilité démocratique du système politique.

Nous en sommes très satisfaits. Le Paraguay a surmonté sa crise institutionnelle en recourant aux armes de la démocratie. À la menace de la force contre les institutions, nous avons opposé nos convictions démocratiques. Le Gouvernement a conjuré le danger sans avoir recours à une mesure contraire à la Constitution ou aux lois. Même au cours des heures les plus sombres, la liberté de la presse a été maintenue. Aucun citoyen n'a été emprisonné, aucune loi d'urgence n'a été promulguée. C'est sur la base de notre conviction du pluralisme politique et sur le droit d'être en désaccord que s'est fondée notre victoire. C'est ainsi que le geste imperturbable du Président de la République du Paraguay, Juan Carlos Wasmosy, a rétabli l'autonomie du pouvoir civil. Nous avons cessé d'être une démocratie sous tutelle du pouvoir militaire pour devenir une démocratie civile, sans ingérence ni pression de forces extérieures.

C'est dans ce contexte historique et politique que le Gouvernement et le peuple paraguayens vouent une profonde reconnaissance aux États Membres de cette organisation, pour l'appui qui leur a été accordé pendant cette crise si délicate. Et nos remerciements vont plus particulièrement au Conseil de sécurité qui a prêté un appui sans faille à la démocratie paraguayenne. Cet appui a renforcé encore notre foi en l'ONU, dans les efforts qu'elle déploie pour assurer le maintien des institutions politiques démocratiques, de la liberté, de la paix et de la sécurité internationales.

La politique extérieure du Paraguay est centrée en premier lieu sur l'intégration économique régionale dont l'axe est le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR). Nous sommes convaincus à cet égard que le processus d'intégration en Amérique latine constitue l'élément fondamental permettant d'intégrer notre pays à l'économie mondiale et de consolider notre démocratie. En poursuivant cette politique, nous avons réalisé de nombreuses activités dans ce contexte en vue d'élargir les relations entre notre marché intérieur et d'autres systèmes économiques internationaux.

Un autre élément important a été la lutte menée de front contre le crime international organisé. La tâche, il faut le reconnaître, n'est pas aisée. Pendant de nombreuses années, la corruption politique et administrative a été le *modus operandi* de la dictature. Toutefois, le Gouvernement paraguayen s'est engagé à lutter contre le fléau que représente le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent. Il encourage le public en général, les ressortissants du pays et les étrangers à dénoncer les cas d'irrégularités qui justifient une enquête, une inspection ou un contrôle afin d'éviter les foyers de corruption. Dans le cadre de cette nouvelle transparence politique, le Gouvernement a soumis au Congrès national un projet de loi définissant et sanctionnant le délit

du blanchiment de fonds, y compris les biens provenant du trafic illicite de stupéfiants, substances psychotropes ou drogues dangereuses. De même, il s'est attelé à l'élaboration d'un plan national de lutte contre les drogues.

Cinquante années après la création de la Cour internationale de Justice de La Haye, mon pays — respectant la promesse faite par le Président Juan Carlos Wasmosy, l'année dernière, devant l'Assemblée générale — a déposé hier auprès du Secrétaire général des Nations Unies les instruments d'acceptation de la juridiction de la Cour. Cette décision est un engagement de plus pris par ma patrie envers la société universelle dans laquelle nous croyons. En tant que Ministre des affaires étrangères de mon pays, je conserverai le souvenir d'avoir été porteur de cette décision historique. Nous réaffirmons en outre, en tant que pays sans littoral, l'importance de la Convention sur le droit de la mer et des réformes qui y ont été apportées. Notre foi dans le principe du patrimoine universel de l'humanité se manifeste par notre participation en qualité de membre au Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins.

Au début de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en ma qualité de Ministre des relations extérieures, je puis me permettre une liberté, qui est une profession de foi. J'appartiens à une génération qui va se projeter inexorablement vers le XXI<sup>e</sup> siècle, trop jeune pour avoir connu la création, les premières réalisations, les principales crises, les changements et le développement des institutions de l'ONU.

Lorsque je suis né, les pactes relatifs aux droits de l'homme avaient déjà été rédigés; l'environnement était déjà la préoccupation de tous les habitants de la planète; les conventions diplomatiques universelles et le régime juridique des traités existaient déjà. Tel est le monde qui caractérise la fin de ce siècle. Voilà pourquoi, alors qu'il est pour la réforme, le Paraguay juge nécessaire de rappeler par mon entremise qu'il est une chose que nous ne serons pas en mesure de changer : nos buts et nos principes, que nous devons préserver pour les générations futures.

Nous continuerons de réaffirmer l'égalité des nations, grandes et petites, et la nécessité de créer — en recommençant toujours à zéro, si nécessaire — les conditions propices à la primauté du droit international. Et c'est ici, à l'Assemblée générale — l'âme des Nations Unies —, où je représente une jeune nation qui est indépendante depuis moins de 200 ans devant des peuples et des cultures millénaires, que je voudrais réaffirmer cette utopie de l'humanité : une foi commune renouvelée que nous pouvons affirmer que cette maison sera à jamais la nôtre.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Stanislaus Mudenge, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe.

**M. Mudenge** (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite M. Razali de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que sa vaste expérience et ses grands talents de diplomate seront de précieux atouts pendant la présente session. Il peut être sûr que ma délégation coopérera pleinement avec lui dans l'exercice de ses lourdes responsabilités.

En outre, je voudrais rendre hommage à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a brillamment dirigé les travaux de l'Assemblée tout au long de sa session historique du cinquantième anniversaire.

Nous tenons aussi à rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour sa direction éclairée de l'Organisation pendant l'année écoulée. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants des efforts qu'il déploie inlassablement pour renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et celui de la promotion du développement et de la coopération économiques internationaux.

Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons assisté au plus grand rassemblement de chefs d'État ou de gouvernement qui ait jamais eu lieu. À cette occasion, les dirigeants du monde ont solennellement réaffirmé leur attachement aux buts et principes de l'Organisation, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte. En plus de faire le bilan des progrès accomplis et des enseignements tirés des 50 dernières années, les dirigeants du monde se sont efforcés, non seulement de retrouver la vision des pères fondateurs des Nations Unies, mais aussi de tracer le cadre institutionnel et les paramètres opérationnels susceptibles de renforcer la pertinence et l'efficacité de l'Organisation dans le nouveau paysage international. Ma délégation espère sincèrement que nous pourrions tous tirer pleinement parti de cet attachement renouvelé à l'Organisation pour veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble soit réformé, revitalisé et rendu plus efficace, plus transparent, plus responsable et plus démocratique.

Les Nations Unies, en tant que matrice universellement acceptée du multilatéralisme, doivent, en cette ère de l'après-guerre froide, jouer un rôle nettement plus étendu en matière de maintien de la paix. Elles doivent aussi apporter

une contribution positive au nouveau phénomène de mondialisation et à ses niveaux accrus d'interdépendance économique et sociale, ainsi qu'aux liens transnationaux existant entre les pays du monde et qu'alimentent les technologies nouvelles. L'Organisation est donc confrontée à l'impérieuse nécessité d'être réformée et revitalisée.

À cet égard, ma délégation est profondément troublée par la lenteur des progrès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. L'Afrique maintient que la situation actuelle, où l'Afrique et l'Amérique latine n'ont pas de représentants permanents au Conseil de sécurité et où l'Asie n'en a qu'un, est injuste et antidémocratique, et que cette situation ne peut durer. Ces trois régions devraient avoir chacune au moins deux sièges permanents, dont les titulaires jouiraient des mêmes droits et des mêmes privilèges que les membres permanents actuels. Des sièges non permanents supplémentaires devraient également être attribués à chacune de ces régions afin d'assurer une représentation géographique équitable et proportionnelle à la force numérique de chaque région à l'Organisation.

Dans d'autres domaines de réforme, notre principal objectif doit être de réaffirmer le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'instance suprême de la prise de décisions de l'ensemble du système des Nations Unies. Tout processus de restructuration, de revitalisation ou de renforcement doit nécessairement remédier à l'érosion du principe de l'obligation redditionnelle qu'ont tous les organes principaux, les organes subsidiaires et les institutions spécialisées des Nations Unies envers l'Assemblée générale. Ma délégation s'attachera par conséquent à faire respecter l'autorité de l'Assemblée générale, telle qu'elle est consacrée dans la Charte et s'opposera donc à toute proposition ou recommandation qui pourrait entraîner une usurpation de l'autorité de l'Assemblée générale sous une forme ou une autre. En conséquence, nous n'accepterons pas que l'on autorise le Secrétariat à amender, différer ou annuler toute activité de programme officiel quelle qu'elle soit sans l'approbation expresse de l'Assemblée générale, qui a pour prérogative de donner mandat pour de telles activités et de modifier ou retirer ce mandat.

Ma délégation est fermement d'avis que la réforme ne doit pas nécessairement signifier une réduction du système des Nations Unies. Nous pensons aussi qu'un système des Nations Unies rationalisé et renforcé au maximum ne sera pas nécessairement sensible aux besoins de ses Membres tant qu'il connaîtra des problèmes chroniques de liquidités. Le bilan navrant de certains États Membres, qui ne respec-

tent pas leurs obligations financières envers les Nations Unies, et nos lamentations sans fin à propos des crises financières qui en résultent ont clairement remis en cause la crédibilité de l'Organisation et l'attachement de ses Membres à son égard. Il nous semble qu'il y a longtemps que nous aurions dû nous pencher sur tous les efforts faits pour définir et adopter les mesures et les mécanismes qui permettraient de faire face à l'actuelle crise financière que traverse l'Organisation. À moins que les États Membres prennent des mesures sérieuses non seulement pour liquider les arriérés, mais pour améliorer leurs habitudes de paiement en réglant en totalité, à temps et sans conditions, leurs contributions mises en recouvrement, l'ONU continuera d'être au bord de la faillite et sa crédibilité s'en trouvera totalement compromise. Il est essentiel que les États Membres donnent à l'Organisation la capacité de s'acquitter du mandat qu'ils lui ont confié.

Il faut nécessairement que le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ait une portée mondiale, au sens géographique aussi bien que conceptuel du terme. Les conflits qui menacent la paix où que ce soit dans notre village mondial ne devraient pas susciter une attention différente selon leur emplacement géographique, leur intérêt stratégique, leur composition ethnique ou toute autre considération égoïste des grandes puissances.

L'intervention très tardive et l'échec qui s'en est suivi pour les Nations Unies en Somalie et ses interventions peu enthousiastes au Rwanda, au Burundi et au Libéria ont exposé l'Organisation à des critiques préjudiciables, qui ont conduit à un nouvel affaiblissement de sa crédibilité. Les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique ont généralement connu des fortunes diverses. Nous n'avons pas encore vu les succès du Mozambique et de la Namibie se répéter dans les nombreux autres points chauds du continent.

Même si le processus de paix en Angola continue de prendre du retard, nous sommes convaincus que tout a été fait pour faire germer une paix durable dans ce pays. Nous devons redoubler d'efforts pour exhorter les Angolais à persévérer sur la voie semée d'embûches de la paix sur la base de la réconciliation nationale et de l'unité.

Même si la situation humanitaire en Somalie s'est quelque peu améliorée depuis l'intervention des Nations Unies, ce pays reste plongé dans l'agitation politique dont il ne peut se sortir complètement sans la participation soutenue de la communauté internationale. Nous demandons donc à la communauté internationale, par l'entremise des

Nations Unies, de revoir son approche minimaliste actuelle en Somalie, d'étudier de nouvelles possibilités de sa participation constructive et de donner une nouvelle chance à la paix.

Au Burundi, le défi principal qui consiste à faire coexister la démocratie et la sécurité est maintenant aggravé par la nécessité de mettre fin à la violence généralisée et de remettre le pays sur la voie constitutionnelle. L'ONU devrait appuyer les immenses efforts que déploient les voisins du Burundi pour aider ce pays à parvenir à la paix et à la stabilité. Nous ne devons pas tolérer que la tragédie du génocide au Rwanda se répète au Burundi. En aucun cas!

Au Libéria, il ne faut pas permettre à la force brutale et à la violence de triompher. Il faut obliger les parties à honorer les accords de paix déjà conclus grâce aux bons offices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le peuple du Libéria a suffisamment souffert. L'ONU doit envoyer un message clair aux seigneurs de la guerre dans ce pays indiquant que les sentiments humanitaires qui nous animent tous pourraient bientôt nous amener à les juger pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

S'agissant du processus de paix bloqué au Sahara occidental, il est impératif que la communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, honore l'esprit et la lettre de l'engagement qu'elle a pris envers le peuple privé du droit de vote de ce territoire et veille à ce qu'un référendum libre et régulier s'y tienne sur la base du Plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental.

Au Moyen-Orient, nous appelons le nouveau Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine à poursuivre dans la voie de la paix et de la raison, comme l'avait envisagé le Premier Ministre d'Israël, M. Itzhak Rabin, qui a payé de sa vie son rêve de voir les deux peuples vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. La reprise de l'implantation de colonies de peuplement sur les terres palestiniennes n'est pas une contribution à la paix. Elle sape le processus de paix. Il n'y a pas d'autre choix que la paix. Nous demandons donc instamment aux parties de demeurer attachées au processus de paix jusqu'à ce que l'autodétermination palestinienne et un État palestinien deviennent des réalités. Ce n'est que dans ce contexte que la sécurité d'Israël pourra être garantie.

L'attachement à la paix est resté le pivot sur lequel repose le Mouvement des pays non alignés. Il y a 35 ans, les pères fondateurs de ce mouvement envisageaient notamment

un monde vivant dans la paix et l'harmonie, libéré de la menace nucléaire et de la rivalité des superpuissances. Il y a deux jours, nous avons eu l'occasion de nous souvenir de cette vision. Nous la trouvons aussi pertinente et puissante aujourd'hui que lorsqu'elle a été exposée pour la première fois, il y a 35 ans. Nous nous sommes engagés à nouveau, entre autres choses, à poursuivre l'objectif d'un monde en paix, libéré de la menace des armes de destruction massive. Nous avons réaffirmé que le désarmement nucléaire complet est une condition *sine qua non* de la survie de l'humanité sur notre planète. Par conséquent, nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires de convenir d'interdire la fabrication, les essais et l'emploi ou la menace d'armes nucléaires et autres armes d'Armageddon.

Pour renforcer l'obligation redditionnelle et la crédibilité de cette organisation, le processus de prise de décisions en ce qui concerne les mandats de maintien de la paix doit s'attacher à accroître le rôle de l'ensemble des membres de l'Organisation, en commençant par les pays qui fournissent des contingents. En outre, des efforts tels que ceux qui font intervenir la diplomatie préventive et la consolidation de la paix après les conflits, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport «Supplément à l'Agenda pour la paix», relèvent clairement de la compétence de l'Assemblée générale. En outre, nous pensons que l'ONU est la seule organisation dotée d'un mandat mondial exceptionnel de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela signifie que les efforts régionaux de maintien de la paix ne peuvent que compléter et non remplacer le rôle de chef de file de l'ONU.

L'ONU doit également renforcer son rôle en encourageant la coopération internationale dans d'autres domaines qui relèvent de sa compétence, en particulier celui du commerce. Il y a quelques mois seulement, la communauté internationale a célébré le lancement réussi de l'Organisation mondiale du commerce, à l'issue de négociations multilatérales commerciales laborieuses. Pour que ce nouveau régime multilatéral fonctionne, il est impératif que les États membres résistent à la tentation d'introduire des pratiques ou des politiques qui cherchent à compromettre la souveraineté d'autres États membres ou de réintroduire le colonialisme sous une nouvelle forme. Les pays développés doivent honorer leurs engagements et renoncer aux politiques protectionnistes si l'on veut que tous les pays tirent profit des nouveaux arrangements commerciaux. Un meilleur accès aux marchés et des investissements étrangers directs accrus doivent aller de pair avec des moyens nouveaux et novateurs de s'attaquer au problème du fardeau de la dette des pays en développement, afin de

trouver une solution globale et définitive au problème de la dette.

Étant donné les tendances économiques négatives qui existent dans certains de nos pays, les pays développés et les institutions financières internationales doivent envisager sérieusement l'annulation de la dette des pays en développement à faible revenu. De telles dispositions mettraient fin à l'érosion des ressources dont ces pays ont tant besoin et créerait de nouvelles possibilités d'épargne réelle, au profit de l'investissement et de la croissance. Je voudrais affirmer que nous, les pays en développement, nous acceptons pleinement et reconnaissons que la responsabilité première de notre propre développement nous incombe au premier chef; nous avons donc entrepris diverses réformes d'ajustement structurel économique, souvent à un prix politique et social énorme. Ces réformes ambitieuses et douloureuses pourraient échouer si les pays développés ne complètent pas ces immenses efforts en prenant des mesures décisives pour réduire l'encours total de notre dette et en éliminant les barrières protectionnistes. Nous demandons également aux pays développés de prendre des mesures décisives, d'urgence, pour accroître le flux de l'aide publique au développement, d'investissements privés et le transfert de technologies aux pays en développement.

Dans quelques jours, les dirigeants mondiaux se réuniront à Rome pour un autre sommet mondial. Cette fois, la communauté internationale se concentrera sur la question importante de la sécurité alimentaire et du bien-être des populations du monde. Malheureusement, les ressources alimentaires mondiales qui se sont accrues ne sont pas accessibles à plus de 1 500 000 affamés qui, nous le savons, vivent dans la plus grande misère. Nous ne pouvons accepter que la faim et la malnutrition soient l'héritage que notre génération transmettra au XXIe siècle.

Nous espérons que le développement apportera la nourriture sur nos tables, de l'eau potable dans nos foyers, de meilleurs logements, une santé et une sécurité améliorées pour tous nos enfants. La tendance actuelle à la mondialisation et à l'accroissement de l'interdépendance entre les économies devraient encourager un sentiment universel d'appartenance au village mondial dont nous considérons le concept comme acquis mais dont les avantages ne profitent qu'à quelques pays.

Il y a à peine une semaine, l'Assemblée a examiné le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Dans les déclarations faites par les représentants des pays africains, il est apparu très clairement que les engagements internationaux pris en

1991, comme ceux qui ont été pris lors du lancement du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 auparavant, n'avaient pas été honorés. Nous demandons donc à la communauté internationale, et à nos partenaires du développement en particulier, de mobiliser les ressources financières nécessaires pour relancer nos efforts et donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Lorsque les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont mis en lumière les buts et principes de l'Organisation, ils prévoyaient une organisation qui serait

«un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.»

Au moment où nous cherchons à renforcer l'utilité de l'Organisation dans le monde d'aujourd'hui, il est essentiel que nous comprenions que la grande majorité des peuples du monde attendent de l'ONU qu'elle soit un protagoniste majeur du progrès et du changement et qu'elle soit équipée pour jouer un rôle efficace et dirigeant afin d'améliorer la situation économique et sociale des citoyens du monde. Au moment où nous célébrons l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, nous sommes inquiets d'assister à l'accroissement de la misère qui touche maintenant 20 % de la population mondiale. La pauvreté est la cause profonde de la plupart des fléaux sociaux dans le monde, y compris les combats et conflits qui menacent la paix. Nous lançons un appel aux gouvernements du monde entier pour qu'ils répondent à l'appel pressant du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et n'épargnent aucun effort aux niveaux national et international pour faire reculer le fléau de la pauvreté.

Il va sans dire que l'élimination de la pauvreté et la concrétisation de l'objectif plus général du développement durable resteront impossibles à réaliser si les nations ne font pas preuve d'une volonté politique résolue pour appliquer les politiques permettant à l'humanité de mieux gérer son environnement et de mieux y vivre, comme il en a été convenu lors du Sommet de Rio et des conférences qui l'ont suivi. Les ressources naturelles réduites, le réchauffement de la planète, les sécheresses persistantes et la désertification sont des rappels éloquents quant au fait que les processus destructeurs de croissance de l'humanité qui sont en cours poussent notre planète vers l'abîme. Dans ces circonstances, la recherche de voies plus sûres pour l'environnement et d'approches durables pour le développement, y compris

l'utilisation des ressources nouvelles et renouvelables, est devenue plus urgente que jamais.

Pas plus tard que la semaine dernière, les dirigeants de 103 pays, de toutes les régions du monde, afin de relancer ce défi historique de notre temps, se sont réunis à Harare, au Zimbabwe, pour le premier Sommet solaire mondial afin d'élaborer des stratégies de nature à promouvoir le développement et l'utilisation de l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable. Reconnaissant le rôle important que l'énergie solaire peut jouer pour renforcer le développement économique et social et réduire la dégradation de l'environnement, le Sommet a adopté un programme solaire mondial d'ensemble 1996-2005 afin de créer des mécanismes efficaces devant permettre d'accélérer et de faciliter le recours à l'énergie solaire. Nous invitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale dans son ensemble à donner au programme l'appui financier et autre nécessaire dont il a besoin pour réussir.

En juin 1997, une autre conférence tout aussi importante pour l'environnement se tiendra à Harare. Elle concerne la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages. Les tâches de cette conférence seront ambitieuses. Les stratégies et politiques mondiales de préservation doivent être appliquées dans l'intérêt national et dans le cadre des moyens dont on dispose pour chaque pays. L'Afrique australe, au fil des années, a adopté d'efficaces mesures de protection de l'environnement, qui ont contribué à augmenter le nombre de troupeaux d'éléphants au-delà des niveaux que notre écosystème peut tolérer. Ce serait malheureux et paradoxal si nous devions, après avoir conçu et appliqué avec succès des politiques de protection novatrices de notre faune, être pénalisés pour notre succès et l'échec des autres. La communauté internationale a l'obligation d'adopter des nouvelles politiques dynamiques et souples devant permettre à des pays comme l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana et le mien de profiter des fruits du succès de la protection de leur faune. Agir autrement serait néfaste et injuste à l'égard de la noble cause de la protection de la faune dans son ensemble, et mon pays a l'intention de faire des suggestions constructives à ce sujet à la réunion du CITES qui se tiendra l'an prochain.

Pour demeurer pertinente et efficace, l'ONU doit rester au coeur des activités mondiales. Ses responsabilités mondiales ne peuvent pas être déléguées, et les priorités que lui fixe la Charte ne peuvent dépendre de questions qui n'ont rien à voir avec ses buts et principes. Nous sommes décon-

certés par les efforts entrepris par ceux qui voudraient imposer aux Nations Unies un système de réforme qui forcerait l'Organisation à diminuer et à réorienter le rôle que lui confère la Charte ainsi qu'à promouvoir le développement des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et des forces aveugles du marché. La Charte a prévu un rôle bien défini pour les Nations Unies : promouvoir le développement — préalable et corollaire ultime de la paix.

Ma délégation maintient que l'ONU est l'instance par excellence qui peut déterminer la politique à suivre et les ressources. Ses décisions doivent nécessairement établir l'orientation et le rythme des décisions que prennent d'autres organisations telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

Pour terminer, je dirai que la force des Nations Unies réside dans son universalité, son impartialité dans la mise en oeuvre de son mandat pour promouvoir la paix et la sécurité, le développement économique et social, les droits de l'homme et le droit international tels qu'indiqués dans la Charte.

Si l'Organisation a clairement joué un rôle important pour contenir et régler les différends grâce aux activités de maintien de la paix et pour élargir et codifier le droit international, elle n'a pas joué, d'une façon générale, le rôle important qui aurait dû être le sien dans les processus de développement des pays en développement. Les quelques pays en développement qui ont réussi à effectuer des progrès l'ont fait indépendamment des Nations Unies. Au moment où l'Assemblée générale élabore son plan à moyen terme pour la période 1998-2003, ma délégation, comme d'autres, s'efforcera de faire en sorte que le processus de développement, et notamment le redressement et le développement économiques de l'Afrique, obtienne de l'Organisation son engagement irrévocable.

Enfin, je voudrais parler du point de l'ordre du jour traitant de l'élection du Secrétaire général de l'Organisation. Puisque c'est un point qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée, il est essentiel que les États Membres s'expriment librement sur cette question. La position de l'Afrique à cet égard est catégorique. Nous pensons que le prochain Secrétaire général doit encore être originaire d'Afrique. Nous avons eu un mandat et, suivant la pratique normale, nous avons le droit à un deuxième mandat. Les dirigeants africains réunis à Yaoundé, Cameroun, cette année ont appuyé la candidature du titulaire en place, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali. Nous sommes disposés à engager tous

les Membres de l'Organisation à un processus de finalisation des consultations sur cette question.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Choi Su Hon, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Choi Su Hon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, de féliciter M. Razali Ismail de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux de voir la Malaisie, pays asiatique, accéder à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que la grande expérience qu'il a acquise tout au long de sa carrière internationale permettra aux travaux de la présente session d'être couronnés de succès.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, Président sortant, pour la grande contribution qu'il a apportée pour assurer le succès des travaux de l'Assemblée générale à sa session précédente. Ma reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il déploie en faveur du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

L'édification d'un monde nouveau, exempt de toutes formes de domination, d'assujettissement, d'agression et de guerre a longtemps été l'aspiration commune et vénérée des peuples du monde. Pourtant, la domination, l'assujettissement, la subordination et l'inégalité continuent de prédominer dans les affaires internationales, même aujourd'hui, après la fin de la guerre froide, et cette réalité pose un énorme défi pour ce qui est de l'instauration d'une paix et d'une sécurité mondiale et de la démocratisation de la société internationale.

Les événements survenus récemment sur la scène internationale sont la preuve manifeste que chaque pays doit fermement maintenir son indépendance afin de sauvegarder ses droits et sa dignité nationale et de bâtir un monde libre et prospère.

Pour le peuple coréen, le dernier demi-siècle a été une période de lutte et de progrès dans les efforts qu'il fait pour consolider et développer le système socialiste qui lui est propre et pour réunifier le pays divisé en dépit de toutes sortes de défis et de difficultés.

Bien qu'entraîné dans le tourbillon de la situation internationale complexe et fluctuante qui enveloppe la péninsule coréenne, le peuple coréen a pu progresser continuellement sur la voie qui mène au socialisme — voie qu'il a lui-même choisie — sans hésitation, déception ou vicissitude, en dépit du fait que sur un chemin où se dressent de nombreux obstacles chaque pas est rendu difficile. Cela a été possible parce que le peuple coréen a fermement maintenu son indépendance dans tous les domaines de l'édification de l'État sur la base de la notion de *Juche*, philosophie politique du peuple coréen.

La notion de *Juche*, basée sur le principe philosophique que l'homme est le maître de toute chose et décide de toute chose, considère les masses populaires comme la force motrice du mouvement socio-historique et la lutte que mène le peuple pour l'indépendance, la souveraineté et le développement comme le moyen de réaliser son indépendance. Nous avons appliqué notre politique indépendante sur la base de l'idée de *Juche* en nous appuyant sur la force de notre peuple. Dans les relations internationales, nous avons adhéré au principe de la non-ingérence dans la souveraineté d'autrui et de la protection de la nôtre contre toute violation.

À une époque où les relations et la situation internationales deviennent de plus en plus compliquées, il est d'autant plus important pour un petit pays comme le nôtre de maintenir fermement notre souci d'indépendance. La philosophie de *Juche*, créée par le camarade dirigeant patriote Kim Il Sung, père fondateur de notre Corée socialiste, et notre politique d'indépendance basée sur cette philosophie, ont été repris avec succès par le grand camarade Kim Jong Il. Le grand camarade Kim Jong Il guide sagement toutes les affaires de notre parti, de l'État et de l'armée depuis plus de trois décennies et a ainsi consolidé et développé notre style unique de socialisme, le transformant en un socialisme indestructible.

Le dirigeant et le peuple sont fermement unis dans une idée et une volonté, et la politique d'indépendance fondée sur l'idée de *Juche* a des racines profondes dans notre territoire. Il s'ensuit que notre société n'a connu ni vide politique ni instabilité et que notre style de socialisme avance vigoureusement, quoi qu'en disent certains.

C'est chance unique et le plus grand des bonheurs pour notre peuple d'avoir le respecté Camarade Kim Jong Il, homme politique remarquable et brillant et Commandant à la volonté de fer, en tant que dirigeant suprême du Parti et de l'État et Commandant suprême des forces armées révolutionnaires. Sous la direction éclairée du grand Camarade

dirigeant Kim Jong Il, notre peuple fera prospérer notre pays et concrétisera les enseignements de toute une vie du dirigeant fondateur sur la réunification, convaincu de la victoire de notre style de socialisme.

Nous estimons que la question de la réunification nationale doit également être réglée dans l'intérêt de la nation coréenne, sur la base du maintien de la paix et de la sécurité internationales et des conditions spécifiques à notre pays. Eu égard aux réalités actuelles en Corée du Nord et du Sud, que caractérisent des idées et des systèmes différents, la réunification nationale à travers une confédération est le seul moyen de parvenir indépendamment et pacifiquement à une grande unité nationale basée sur le principe qu'aucun camp ne peut conquérir l'autre ou être conquis par lui. Il est tout à fait naturel que la proposition de réunification nationale au moyen d'une confédération avancée par le Camarade Kim Il Sung, père dirigeant de notre peuple, jouisse d'un soutien universel.

La question de la création d'un nouveau mécanisme institutionnel pour apaiser les tensions et garantir la paix et la sécurité est celle qui revêt un caractère urgent dans la réalisation d'une réunification nationale via une confédération sur la péninsule coréenne. Depuis la signature de la Convention d'armistice en 1953, et la paralysie de la Commission militaire d'armistice provoquée par les mesures unilatérales des États-Unis, la création d'un nouvel arrangement de paix est impérative pour éviter tout risque de conflits accidentels et pour le maintien de la sécurité sur la péninsule coréenne.

En conséquence, en avril 1994, le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée a proposé de créer un nouvel accord de paix qui remplacerait le système obsolète de l'armistice coréen et garantirait la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Il a également fait en février dernier une proposition historique, celle de conclure un accord provisoire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, proposition qui décrit en détail un nouvel arrangement de paix tenant compte de la politique des États-Unis envers la Corée et du statut actuel des relations bilatérales entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

L'accord provisoire pourrait inclure les questions relatives à la gestion de la ligne de démarcation militaire et de la zone démilitarisée, les moyens de gérer les cas de conflits armés et d'accidents, la composition, les tâches et les termes de référence d'un organe militaire conjoint, et d'autres questions liées au maintien de la sécurité et de l'ordre.

Les autorités américaines et sud-coréennes, néanmoins, ont répondu à cette proposition empreinte d'une volonté de paix par une aggravation de la tension en procédant à des manoeuvres militaires à grande échelle et en accumulant des armes sur la péninsule coréenne. Cette situation requiert de toute urgence d'ouvrir une voie propice aux contacts entre les personnels militaires, en vue de prévenir les conflits armés accidentels et le retour à la guerre. C'est sur la base de cette considération que la République populaire démocratique de Corée a proposé aux États-Unis d'entamer des négociations de travail pour que soient discutées la conclusion de l'accord provisoire et la création d'un mécanisme provisoire responsable de son application entre les autorités militaires de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, qui sont les véritables parties à l'Accord d'armistice coréen.

Il est indéniable que la conclusion d'un accord provisoire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis constituera un énorme progrès dans les négociations relatives à la signature d'un accord dont l'objectif est le maintien d'une paix durable, lequel, à son tour, instaurera une atmosphère favorable à l'application d'un Accord sur la réconciliation, la non-agression, les échanges et la coopération entre le Nord et le Sud, adopté par la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Si les États-Unis s'intéressent véritablement au maintien de la paix sur la péninsule coréenne, comme ils l'ont mentionné dans la proposition des «pourparlers quadripartites», ils devraient être prêts à retirer les troupes américaines de la Corée du Sud. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre ses propres mesures, sans retard, pour retirer aux troupes américaines en Corée du Sud son nom et son drapeau, permettant ainsi de créer un nouvel arrangement de paix sur la péninsule coréenne.

L'existence d'un Commandement des Nations Unies en Corée du Sud constitue un obstacle juridique à la transformation de l'état d'armistice en paix durable et à la cessation de la guerre froide sur la péninsule coréenne. Le Commandement des Nations Unies n'a pas été établi par une résolution des Nations Unies. Il est né de la guerre froide et doit son existence au recours abusif au nom des Nations Unies. Le Commandement des Nations Unies s'est acheminé vers la dissolution sans aucune résolution des Nations Unies pendant la période de l'après-guerre froide et, en conséquence, seules demeurent aujourd'hui sur place les troupes des États-Unis.

C'est là de toute évidence un exemple frappant du fait que le «Commandement commun États-Unis-République de

Corée» (US-ROK Joint Command) usurpe les casques des forces de l'ONU et le nom de l'ONU.

Au cours des deux dernières années qui se sont écoulées depuis l'adoption de l'Accord-cadre intervenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, nous nous sommes sincèrement acquittés des obligations qui nous incombent au titre de cet accord, comme le montre le fait que nous avons gelé toutes nos installations nucléaires. Pour la mise en oeuvre intégrale de l'Accord-cadre, qui doit servir au règlement fondamental de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, les États-Unis devraient, entre autres, s'acquitter de leurs obligations, y compris en levant les sanctions économiques imposées à la République populaire démocratique de Corée. De plus, la présente relation entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis fondée sur l'affrontement devrait se transformer en une relation basée sur la confiance.

Il faut aussi que plusieurs autres pays appliquant des politiques hostiles à l'égard de la République populaire démocratique de Corée modifient leur attitude, ce qui faciliterait certainement le règlement de cette question. Nous n'épargnerons aucun effort pour assurer la paix et la sécurité dans la péninsule de Corée et dans la région du Nord-Est asiatique.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux gouvernements de divers pays, aux organes affiliés et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies, y compris le Département des affaires humanitaires, les organisations non gouvernementales, et aux responsables, pour l'aide morale, matérielle et humanitaire qu'ils nous ont apportée ainsi que pour les encouragements qu'ils ont prodigués à notre peuple dans le but de remédier, dès que possible, aux dommages causés ces dernières années par les catastrophes naturelles qui se sont succédé.

Afin d'éliminer tout ce que nous a légué l'époque de la guerre froide, qui a été obliérée par l'histoire, et pour permettre à tous les pays d'exercer leur souveraineté sur un pied d'égalité, la société internationale devrait être démocratisée. L'Organisation des Nations Unies devrait avant toute chose être restructurée en une organisation démocratique. Cette restructuration devrait s'effectuer en tenant compte des intérêts des pays en développement, qui forment la majorité des États Membres de l'ONU, et en leur permettant d'exercer leur souveraineté dans le règlement des grandes questions internationales.

Ce n'est qu'une fois restructurée que l'ONU sera en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'assurer la démocratie et l'impartialité dans ses activités. La tâche prioritaire dans la démocratisation de l'ONU est de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale, instance où tous les États Membres sont représentés sur un pied d'égalité. Nous estimons que l'Assemblée générale devrait être saisie directement des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et qu'un nouveau système devrait être mis au point pour avaliser les résolutions qu'adopte le Conseil de sécurité sur l'emploi de la force, les sanctions et les opérations de maintien de la paix. Ces mesures permettraient au Conseil de sécurité de tenir pleinement compte des intérêts des États Membres et d'éviter ainsi les effets négatifs qu'entraînent pour de nombreux pays la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

La restructuration du Conseil de sécurité est l'élément le plus essentiel dans la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs questions doivent être réglées par la restructuration du Conseil de sécurité, et nous considérons qu'il est nécessaire de procéder par étapes, en partant du principe qu'il faut commencer par identifier les questions pouvant donner lieu à un accord puis à un consensus. De ce point de vue, nous croyons que le consensus pourrait être obtenu sur des questions telles que l'augmentation des membres non permanents du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail, deux points dont les États Membres sont déjà, en principe, convenus.

À cet égard, ma délégation estime que les États Membres peuvent arriver à s'entendre, avant tout sur des questions comme le déséquilibre dans la distribution régionale en accroissant d'au moins 10 le nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité, sièges qui seraient attribués aux régions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, et en permettant aux pays concernés, y compris les parties aux différends, de participer aux consultations officielles du Conseil de sécurité.

L'augmentation proposée du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité incite le Japon à vouloir accéder au statut de membre permanent même si, en tant qu'État sorti vaincu de la seconde guerre mondiale, il a négligé de présenter les excuses appropriées ou de fournir une compensation pour ses crimes de guerre, en essayant, au contraire, de les justifier même après plus d'un demi-siècle. Cela est un outrage aux États Membres, en particulier aux pays asiatiques.

Le désarmement — en particulier le désarmement nucléaire — demeure l'un des plus importants problèmes que pose le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que les États dotés d'armes nucléaires devraient fournir des garanties de sécurité négatives aux États qui n'en sont pas dotés, prendre eux-mêmes l'engagement de ne pas employer d'armes nucléaires et établir et respecter un calendrier pour leur abolition complète.

Malgré la fin de la guerre froide, les conflits régionaux, religieux et ethniques se sont encore aggravés dans diverses parties de la planète. Il s'ensuit que la paix et la sécurité du monde en sont gravement affectés et que des peuples sont victimes d'épreuves indescriptibles. Nous avons toujours été d'avis que les conflits entre pays et nations devraient être réglés sans délai par le dialogue et la négociation, dans l'intérêt des parties concernées et conformément à la paix et à la sécurité internationales.

Actuellement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Asie du Nord-Est compte parmi les problèmes les plus fondamentaux. Pour assurer la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, il faut mettre un terme à la course aux armements et à toute tentative de favoriser la collusion militaire avec des forces de l'extérieur. Cependant, la collusion militaire entre les États-Unis et le Japon s'est intensifiée et, de plus, les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud cherchent moins à déguiser leur tentative de constituer une alliance militaire tripartite en se livrant régulièrement à des exercices militaires communs dans cette région sous le prétexte d'une prétendue invasion de la Corée du Nord dans cette région.

En particulier, la course aux armements s'est encore accélérée parce que les autorités japonaises ont recours à une politique déraisonnable : elles essaient de devenir une superpuissance militaire en accumulant des armes et en mettant au point des armes nucléaires. Nous exhortons les autorités japonaises à mettre fin aux actes d'affrontement auxquels elles se livrent contre la République populaire démocratique de Corée, y compris à l'accumulation d'armements, sous le couvert d'une «réaction immédiate en cas d'urgence».

La question du développement social et économique est directement liée à la paix et à la sécurité internationales, et son règlement est par conséquent l'une des tâches les plus importantes dont l'ONU est saisie. Nous espérons qu'un accord sera rapidement conclu pour que les engagements pris en matière d'aide au développement et d'allègement de la dette extérieure puissent être honorés, ce qui facilitera le prompt achèvement de l'Agenda pour le déve-

loppement par le Groupe de travail spécial à composition non limitée.

Nous pensons que la réforme de l'ONU dans le domaine du développement social et économique devrait s'orienter vers le renforcement des institutions responsables de la coopération pour le développement dans le système des Nations Unies, ce qui contribuerait à l'accélération de la mise en oeuvre des déclarations et des plans d'action pour le développement des pays en développement.

L'application de la «sélectivité», qui établit un rapport entre la coopération pour le développement et le transfert de technologie et les questions des «droits de l'homme» et du «terrorisme» ne devrait plus être tolérée, et des mesures telles que les sanctions économiques devraient être éliminées pour assurer le développement économique des États Membres et des régions.

Le Gouvernement de notre République, qui est guidé par la philosophie de *Juche*, fournit à tous les peuples des droits politiques, économiques et culturels et protège au plan juridique la vie et la dignité des êtres humains. Nous rejetons la politisation des droits de l'homme, qui abuse de la «question des droits de l'homme» pour empiéter sur la souveraineté de tous les pays, et nous nous opposons à toutes les formes de terrorisme mettant en péril des vies humaines, ainsi que toute activité encourageant ou supportant des actes terroristes.

Aujourd'hui, tous les pays et toutes les nations épris de paix et de justice prennent des mesures concrètes pour instaurer un nouvel ordre mondial et des relations économiques internationales équitables pour le XXIe siècle. Nous sommes reconnaissants aux pays asiatiques des efforts qu'ils font pour assurer la paix et la stabilité et pour atteindre une prospérité commune dans leurs régions. Nous sommes heureux que la réunion Asie-Europe, qui s'est tenue au début de 1996, soit convenue du renforcement des liens et de la coopération économique entre les continents.

Nous appuyons les peuples arabe et syrien dans les mesures qu'ils prennent pour renforcer l'unité et la coopération ainsi que pour arriver à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et nous exprimons notre solidarité au peuple libyen dans la lutte qu'il mène pour défendre la souveraineté de son pays.

Nous remercions l'Organisation de l'unité africaine pour les efforts qu'elle consent en vue de trouver une

solution aux problèmes économiques et sociaux et aux différends auxquels la région africaine est en butte. Nous exprimons également notre solidarité envers la cause juste du peuple cubain qui s'efforce de faire lever l'embargo imposé à Cuba, ainsi qu'envers les peuples d'Amérique latine, pour leurs initiatives favorables à la paix et à la prospérité dans leur région.

Nous continuerons, comme auparavant, à développer des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde en nous fondant sur les idées d'indépendance, de paix et d'amitié et nous nous efforcerons à honorer les obligations qui nous ont été confiées dans la réalisation de la cause commune de l'humanité pour la paix et la sécurité mondiales, sous la sage direction du Chef suprême le Camarade Kim Jong Il.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée fera des efforts sincères pour assurer l'issue satisfaisante des débats sur les points de l'ordre du jour dont est saisie la présente session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 12 h 40.*